

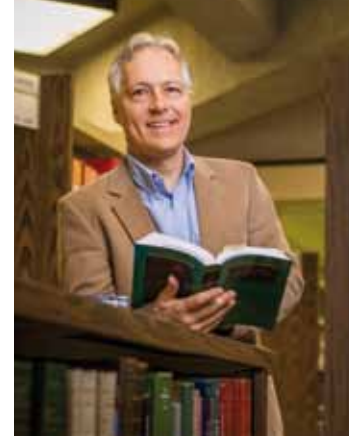
# PAROLES DE DROIT

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | VOL. 5, N° 1, PRINTEMPS 2013

## L'INTERNATIONALISATION DU DROIT

UNE BONNE FORMATION  
JURIDIQUE S'IMPORTE, S'EXPORTE,  
S'OUVRE ET S'ADAPTE

RÉFLEXION SUR LA CRISE  
ÉCONOMIQUE MONDIALE



Vol. 5, n° 1, Printemps 2013

# SOMMAIRE

MOT DU DOYEN

3

BILLET

«Je me souviens...» par Pierre Cardin

4

DOSSIER ACTUALITÉ

Une bonne formation juridique s'importe, s'exporte, s'ouvre et s'adapte

5-7

ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

8-14

FOCUS ÉTUDIANT

Kyoto a huit ans

15

MATIÈRE GRISE

Réflexion sur la crise économique mondiale

16-17

FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Frédéric Cotnoir, Patrick Ouellet, Jenny Ross, Julie Lebreux, Bernard F. Tanguay, Valérie-Claude Lessard, Louis Dessureault

18-20

HOMMES ET FEMMES DE PASSION

Pierre-François Mercure : joindre l'utile, l'agréable et l'international

21

DOSSIER RECHERCHE

Utilisation du profil génétique : les enjeux d'une médecine vraiment personnalisée

22-23

PARLONS PRATIQUE

Le droit bancaire dans la ville lumière : défis professionnels et stimulation intellectuelle

L'internationalisation du notariat : une profession de paix, de justice, d'équilibre et d'équité

24-25

ADDUS

Mot du président, Allocution du juge Albert Gobeil, Souvenirs des Retrouvailles 2012, Cocktails du printemps, Invitation aux Retrouvailles 2013

26-30

CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

31

## CRÉDITS

*Corédacteurs en chef*

Marie-Luce Cheney  
David Jobin

*Comité de rédaction*

Marie-Luce Cheney, Neville-Warren Cloutier,  
Mathieu Devinat, Geneviève Dufour,  
David Jobin, Luce Laguë,  
Sébastien Lebel-Grenier, Finn Makela,  
Nicolas Ouimet, Josée Perreault,  
Lucie Thibodeau, Édith Vézina

*Collaborateurs*

Diane Bergeron, Mélanie Bourassa Forcier,  
Pierre Cardin, Neville-Warren Cloutier,  
Pierre Fiset, Catherine Gauthier, Albert Gobeil,  
Luce Laguë, Sébastien Lancôt,  
Sébastien Lebel-Grenier, Julie Lebreux,  
Nicolas Ouimet, Josée Perreault, Denise Pratte,  
Daniel Proulx, Lucie Thibodeau, Diane Trottier,  
Édith Vézina

*Photo de la page couverture*  
iStockphoto

*Photos*

Michel Caron, François Lafrance  
et divers collaborateurs

*Conception graphique*  
Graphic-Art

*Paroles de droit*

Faculté de droit  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1  
819 821-8000, poste 63876  
[communication.droit@USherbrooke.ca](mailto:communication.droit@USherbrooke.ca)  
Tirage : 9000 exemplaires

Pour un abonnement gratuit ou  
un changement d'adresse :  
[chang.adresse@USherbrooke.ca](mailto:chang.adresse@USherbrooke.ca)  
(spécifier le périodique : Paroles de droit)

Pour donner de vos nouvelles :  
[communication.droit@USherbrooke.ca](mailto:communication.droit@USherbrooke.ca)



## MOT DU DOYEN

# RELEVER LES DÉFIS QUE POSE UNE NOUVELLE RÉALITÉ

Chers diplômés, chers étudiants, amis de la Faculté,

L'internationalisation du droit est une réalité incontournable, particulièrement pour une institution qui, comme la Faculté, vise à offrir la meilleure formation aux juristes de demain. Vous découvrirez dans les pages qui suivent comment les phénomènes d'internationalisation transforment le droit et la pratique juridique, mais aussi comment la Faculté se transforme pour répondre aux défis que pose cette nouvelle réalité.

L'impact des phénomènes d'internationalisation sur le droit est multiforme. La montée en puissance du droit international n'est que la partie plus visible de ces phénomènes. Au-delà de la multiplication des accords internationaux dans les domaines du commerce, de l'environnement, de la mobilité et des droits de la personne, les droits nationaux connaissent aussi des évolutions significatives. Les phénomènes d'harmonisation juridique sont le fruit du questionnement sur l'arrimage de systèmes juridiques tandis que le recours au droit comparé est de plus en plus fréquent pour interpréter le droit interne. Ces tendances lourdes apportent en contrepartie d'autres questionnements, notamment sur la préservation de l'intégrité des systèmes juridiques et des cultures juridiques qui y sont associées.

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke entend continuer d'être au-devant de ces phénomènes afin que ses diplômés en soient des acteurs et non des laissés-pour-compte. Elle lançait déjà en 2003 les programmes de common law et droit transnational dont l'objet est d'offrir, dans une perspective transnationale, une formation en common law donnant accès

aux barreaux des autres provinces canadiennes et de l'État de New York. Ces dernières années, la Faculté a développé le volet international de ses programmes de prévention et règlement des différends et a lancé la maîtrise en droit international et politique internationale appliqués. De manière plus générale, nous avons su adapter et développer les contenus de cours pour tenir compte de ces phénomènes.

L'internationalisation se vit également par la mobilité de nos étudiants et de nos professeurs. Bon an mal an, c'est plus de quarante de nos étudiants qui enrichissent leur parcours en séjournant dans une université étrangère à travers l'un de nos accords de mobilité. Nous offrons en contrepartie cette opportunité à un nombre équivalent d'étudiants étrangers dont la perspective différente sur le droit enrichit les dynamiques dans nos classes. D'autre part, nos professeurs déploient de plus en plus leurs activités de recherche à l'international par l'entremise de collaborations et d'activités de diffusion de leurs travaux. L'intégration d'une dimension internationale à leur recherche, en plus d'enrichir leurs travaux, enrichit leurs enseignements.

C'est donc à partir de multiples perspectives que je vous invite à explorer, dans le présent numéro, comment le droit, et la Faculté, s'internationalisent. Bonne lecture!

Le doyen,

Sébastien Lebel-Grenier

## BILLET

# « JE ME SOUVIENS... »

### Quelle arrivée, ou plutôt quel départ!

Fin août 1979, je n'ai que 18 ans et je sors du cocon familial montréalais pour la première fois. En route pour Sherbrooke, direction l'Université et la Faculté de droit!

Vlan, me voilà parachuté dans le monde adulte. C'est du sérieux! Une chambre en résidence, la vie autonome... ou presque.

Première étape de la vie adulte, la fameuse « initiation ». Ça va! Plus de peur qu'autre chose.

Puis, le premier cours de droit de ma vie. Avec le Pr Kouri. Je me retrouve plongé dans une scène du film *The Paper Chase* avec le Pr Kingsfield devant moi. La panique! Et bien naturellement, comme dans le film, il regarde la liste des noms d'élèves, nous on regarde tous par terre, et il repère le mien! Il parle français, mais je n'ai pas compris un seul mot. C'est un nouveau vocabulaire que j'entends. Des mots qui n'ont aucun sens pour moi. Puis il me montre sa cravate et me demande ce que signifie YSL. Sans hésiter je réponds : Yves Saint-Laurent. Et bien naturellement, il me corrige pour me dire aussitôt : *Yale School of Law*. C'était la deuxième épreuve!

Je crois que les mots du Pr Kingsfield à ses étudiants peuvent très bien s'appliquer à notre Faculté et à ses professeurs : « *You teach yourselves the law, but I train your minds. You come in here with a skull full of mush; you leave thinking like a lawyer* ». Et c'est ce que je retiens le plus de mon passage à la Faculté.

C'est grâce à des professeurs tels que R. Kouri, C. Emanuelli ou J. Pineau que mon cerveau a été formaté pour réussir une carrière juridique à l'international et, qui plus est, en aéronautique. On ne réalise pas, quand on est assis sur les bancs de la fac, que notre avenir est en cours de construction.

Je me souviens de ces longues heures enfermés dans un cubicule à la bibliothèque pour travailler sur nos projets, la course aux notes de cours et... le stress de la période d'examens. Sans oublier *The Sound of Music*, qu'on nous repassait chaque année en période d'examens de décembre sur Télé 7! Et je n'oublierai jamais l'ambiance à la remise du bulletin, surtout le tout premier. Des cris de joie, des pleurs, des soupirs...

Outre nos cours de droit, je me souviens de ces heures passées au café avec mon amie Lynda. On rêvait de notre futur. La tournée des brasseries au temps du Carnaval, les partys du jeudi soir, les cafés-beignes du vendredi matin que j'organisais pour notre bal de promo et, surtout, la patience de mes profs du vendredi quand je dormais pendant leur cours car on s'était couché trop tard!

Et surtout, je me souviens de tous les amis que j'ai rencontrés et avec lesquels j'ai partagé tant de grands moments. Même si je vis à l'extérieur du pays depuis plus de 25 ans, je suis toujours en contact avec plusieurs, mais certainement pas assez d'entre eux!

Et enfin, je me souviens de nos amis qui sont partis. Et je pense très fort à ma très grande amie Louise-Marie Lemieux, qui nous a quittés il y a déjà deux ans. Le passage à Sherbrooke et en droit n'aurait jamais été pareil sans elle.



Pierre Cardin est responsable de la conformité en matière de contrôle des exportations au sein d'EADS à Munich. Après avoir exercé en cabinet à Montréal et à Paris, il rejoint la Division Spatiale du groupe français Matra en 1990.

À la suite de la fusion des groupes Matra et Aérospatiale, puis de la création en 2000 du groupe EADS, il exerce au siège d'EADS à Paris. De 2003 à 2011, il est directeur juridique du groupe pour l'Amérique du Nord à Washington, D.C. En 2010, il reçoit le prestigieux prix General Counsel of the Year de l'International Law Office. EADS, leader mondial dans le domaine de l'aéronautique, de la défense et du spatial, opère à travers les sociétés Airbus, Eurocopter, Astrium et Cassidian avec plus de 120 000 salariés dans le monde.

Pierre Cardin (LL.B. 1982)



# L'INTERNATIONALISATION DU DROIT UNE BONNE FORMATION JURIDIQUE S'IMPORTE, S'EXPORTE, S'OUVRE ET S'ADAPTE



L'internationalisation du droit est une tendance fondamentale qui vient transformer le droit et sa pratique. Concrètement, il n'existe aucune approche réellement universelle des marchés, des droits de l'homme, de l'environnement, du droit pénal ou de nombreuses autres questions d'importance; et les États doivent demeurer juridiquement compétents sur leur territoire. Or, la mondialisation touchant les flux monétaires, les risques écologiques ou la menace terroriste, pour ne nommer que quelques enjeux, oblige l'adoption et l'observation de principes communs.

**Geneviève Dufour**, professeure à la Faculté de droit et codirectrice du cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) de la maîtrise en droit, souligne l'évolution du rôle des organes législatifs nationaux. « Par le passé, chaque pays était maître de déterminer les lois, normes et règlements applicables sur son territoire. Aujourd'hui, cette prémisse doit être grandement nuancée. Au cours des 60 dernières années, le domaine réservé des pays s'est aminci au gré des accords internationaux qu'ils ont conclus. Et c'est vrai pour l'ensemble des

secteurs de la vie sociale, économique, culturelle, etc. On a tort de penser que les règles sont encore entièrement décidées par le corps législatif national. Ce dernier conserve un rôle important, mais sa marge de manœuvre s'est effritée considérablement. » **Hélène Mayrand** (LL.B. 2006), professeure à la Faculté, ajoute que le droit national ne peut plus faire abstraction des effets transnationaux et internationaux du phénomène d'internationalisation : le droit national est directement influencé par les structures et les normes internationales.

Est-ce à dire que le droit international a dorénavant préséance sur les autres types de droits? Pas nécessairement. Il est plus juste de dire que les juristes ont intérêt à saisir et à intégrer des notions de droit international, peu importe leur champ de pratique.

## L'évolution de la formation

Dans ce contexte, les institutions qui offrent de la formation juridique doivent s'ajuster, et ce, autant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs et à la formation continue. C'est ce que fait et ne cessera de faire la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, puisque sa mission

même est de former les juristes les mieux outillés pour s'illustrer dans un univers juridique en constante mouvance.

Selon la professeure Dufour, une institution sensible et ouverte à l'internationalisation du droit formera de meilleurs juristes, voire de meilleurs citoyens. « Il s'agit de juristes qui comprennent le monde dans lequel ils vivent. Un juriste n'est pas seulement un technicien qui applique la loi : il doit être capable de remonter à son origine, afin d'en comprendre le sens réel. Or, remonter à l'origine d'une loi implique bien souvent d'étudier les négociations ayant eu lieu au sein d'une organisation internationale sous l'égide de laquelle un traité ou une norme a été adopté. Par exemple, si on souhaite réellement comprendre la loi sur l'étiquetage des aliments, il est impératif de savoir qu'elle est fortement inspirée des normes adoptées par une organisation internationale basée à Rome, la Commission du Codex alimentarius. » Les exemples du genre sont nombreux et démontrent bien la réalité qui force les établissements d'enseignement supérieur à repenser leur approche pédagogique.

Geneviève Dufour ajoute : « Qu'il pratique en droit matrimonial ou en droit de l'environnement, qu'il soit embauché par un cabinet de droit privé, une société pétrolière ou le ministère de la Justice, le juriste doit avoir une idée de la manière dont le droit international fonctionne. Sans cela, il perd contact avec le réel centre d'élaboration d'une majorité de normes et ignore le contexte qui les a vues naître. Il devient donc primordial pour tout futur juriste d'avoir une compréhension de l'ordre juridique international. D'ailleurs, il est impératif que les juristes pratiquant au niveau national cessent de considérer le droit international comme une *matière*, au même titre que le droit criminel ou le droit municipal. Le droit international est celui qui régit la communauté internationale dans son ensemble. Il y a donc, comme en droit national, une multitude de matières qui touchent à l'ordre juridique international. »

Selon **Marie-Claude Desjardins**, également professeure à la Faculté, il est fondamental de tenir compte du phénomène dans l'élaboration d'une formation pertinente. « L'étude des normes internationales doit davantage être intégrée dans les cours, qui ne traitent, *a priori*, que de la législation canadienne ou québécoise. Elle ne doit pas être confinée aux cours dont

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Quatre étudiants de la Faculté, soit Alexandre Hamel, Alexandre L.-Boulé, Marc-André Ferron et Maripier Brossard ont participé au Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau qui a eu lieu en Roumanie du 27 avril au 4 mai 2013. Ce concours francophone vise à développer la connaissance et la maîtrise du droit international public.

l'intitulé comprend le mot *international*. Il n'est pas nécessaire de dispenser une formation exhaustive sur les différentes normes internationales applicables à chaque domaine du droit étant donné les contraintes avec lesquelles les enseignants doivent composer. Or, la présentation d'un aperçu des normes internationales concernées et le fait de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre ces normes nationales et internationales constituent une nette amélioration de la formation. » Hélène Mayrand ajoute qu'une bonne connaissance des effets et des influences de l'internationalisation du droit permet aux juristes de mieux comprendre le cadre dans lequel ils évoluent.

« La tendance crée un besoin de plus en plus grand de compléter la formation offerte au baccalauréat par une formation de 2<sup>e</sup> cycle », précise pour sa part **Marie-Pierre Robert**, professeure à la Faculté et codirectrice du nouveau diplôme de deuxième cycle en pratique du droit criminel et pénal. En effet, l'internationalisation du droit touche aussi directement la façon de pratiquer le droit criminel et pénal. Selon la professeure Robert, les avocats québécois sont confrontés à des dossiers visant des crimes transnationaux, voire internationaux. D'ailleurs, la réalité canadienne fait que plusieurs avocats québécois sont appelés à travailler au sein des tribunaux pénaux internationaux (Cour pénale internationale, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou le Rwanda, Tribunal spécial pour le Liban, etc.). La double formation en droit civil et en common law, ainsi que le bilinguisme, sont des atouts recherchés. La Faculté offre d'ailleurs des cours permettant à ses étudiants d'acquérir la maîtrise de l'anglais juridique et de sa terminologie spécifique.

## L'importance de l'interdisciplinarité

L'essor des modes de prévention et de règlement des différends illustre le phénomène de l'internationalisation du droit de manière intéressante. La progression de ce mode d'intervention est en partie attribuable à son utilisation à l'échelle internationale, notamment au sein d'organismes internationaux. Or, si cette approche prend une place d'une telle importance à cette échelle, il est évident qu'elle rejaillit en droit interne. **Hervé Cassan**, professeur à la Faculté de droit et longtemps diplomate au service de l'ONU, est clair : « La médiation fait maintenant partie du vocabulaire de base aux Nations Unies. Il s'agit de la grande méthode de règlement des différends. » Il n'est donc pas surprenant que son utilisation se répande et que la formation des juristes en tienne compte. Le même principe s'applique toujours. Au nom d'une meilleure formation juridique, il est une fois de plus question de sensibilisation et d'ouverture.

La tendance touche de nombreux secteurs du droit. Selon Marie-Claude Desjardins, le droit du travail et le droit de l'agro-alimentaire sont de bons exemples. « En droit du travail, les normes internationales du travail, ainsi que les différents organes de l'Organisation internationale du travail (OIT), sont des outils intéressants pour les juristes québécois et plusieurs acteurs du domaine, y compris les syndicats et les groupes de travailleurs. Des plaintes sont d'ailleurs déposées, entre autres, au Comité de la liberté syndicale afin de contester certaines lois. Ce fut notamment le cas de la Loi 33 éliminant le placement syndical dans l'industrie de la construction. En effet, la FTQ-Construction a déposé une plainte contre le gouvernement, en juin dernier, en raison du fait que cette loi contreviendrait, entre autres, à la liberté syndicale protégée par les conventions et déclarations de

l'OIT. » La professeure Desjardins ajoute que les normes internationales servent également à l'interprétation des droits et libertés protégés par la Charte. « La Cour suprême s'est d'ailleurs servi des conventions adoptées sous l'égide de l'OIT et de décisions ou de rapports de ses organes pour interpréter la liberté d'association en droit canadien. »

Il a souvent été avancé que le droit constituait la base des sociétés démocratiques. Or, une autre discipline s'intéresse directement à l'organisation de la vie en société. L'idée de combiner le droit international et la politique internationale, dans le cadre d'un programme d'enseignement appliqué, était donc aussi naturelle que judicieuse. L'objectif demeurant toujours de former les acteurs sociaux les mieux outillés pour observer, analyser, comprendre et expliquer les tendances juridiques, mais également sociales et politiques.

C'est ce que les professeurs Geneviève Dufour et Pierre Binette, directeur de l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, ont concrétisé en élaborant un programme conjoint : la maîtrise en droit international et politique internationale appliqués, déjà connue sous l'acronyme DIPIA. La description rédigée au moment de lancer le programme résume bien l'état d'esprit qui guide la façon d'adapter la formation à l'internationalisation et à l'interdisciplinarité : « Le contexte de mondialisation entraîne nécessairement des modifications en matière d'emploi. Les travailleurs doivent être flexibles, polyvalents, ouverts sur le monde et compétents. Ainsi, la formation dispensée vise non seulement l'approfondissement du savoir-faire propre aux domaines juridique et politique, mais aussi le développement d'habiletés transversales généralement indispensables sur le marché du travail. »

## L'internationalisation et la transnationalisation

Maintenant, qui dit internationalisation du droit, dit transnationalisation de la pratique. Parce que les règles de droit voyagent et s'adaptent entre elles, les praticiens doivent pouvoir jongler avec la réalité de divers systèmes juridiques. C'est précisément la raison d'être des programmes de common law et de droit transnational mis en place à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Une formation intégrant deux systèmes juridiques et une approche transnationale constitue un atout professionnel considérable. S'ajoute la possibilité de vivre des expériences extrêmement riches pendant et suivant leur formation, y compris divers stages internationaux.

Annuellement, une quarantaine d'étudiants de la Faculté décident d'effectuer un stage ou d'autres activités pédagogiques à l'étranger, tandis que des étudiants d'un peu partout choisissent Sherbrooke pour poursuivre les études qu'ils ont entreprises ailleurs. L'internationalisation va dans les deux sens. De la même façon, plusieurs professeurs s'expatrient pendant leur congé de recherche et d'études pour approfondir leurs connaissances et enrichir le bagage qu'ils transmettront à leurs étudiants.

Par l'intermédiaire des juristes et des institutions, le droit circule et voyage pour répondre aux besoins changeants des sociétés. Le juriste n'est plus rattaché à un territoire, mais à un domaine de pratique. Heureusement, à l'instar du droit lui-même, la formation juridique s'importe, s'exporte, s'ouvre et s'adapte. Les juristes de demain seront sensibilisés à une réalité plus large, donc mieux préparés à pratiquer un droit internationalisé.





## NOUVEAU DIPLÔME DE 2<sup>e</sup> CYCLE

# PRATIQUE DU DROIT CRIMINEL ET PÉNAL

Dès l'automne 2013, une première cohorte d'étudiants pourra bénéficier de l'expertise des spécialistes du droit criminel et pénal de notre Faculté. Le nouveau programme de 2<sup>e</sup> cycle, codirigé par les professeurs **Simon Roy** (LL.B. 1995) et **Marie-Pierre Robert**, permettra en effet aux futurs criminalistes de développer les aptitudes nécessaires à la poursuite d'une carrière de procureur de la Couronne ou d'avocat de la défense.

Unique au Québec, ce diplôme permet d'acquérir les compétences recherchées chez un avocat pratiquant en droit criminel et pénal, et ce, dans un contexte propice à l'apprentissage. Les étudiants

placés dans des situations simulées (une enquête sur remise en liberté, une négociation de peine, un procès, etc.) développent des réflexes professionnels qui leur seront directement et rapidement utiles en pratique. La rétroaction régulière ainsi que la variété et la complexité croissante des dossiers enrichissent beaucoup la formation.

Le contenu du programme a été élaboré suivant une série de rencontres avec des procureurs de la poursuite, des avocats criminalistes et des juges. Outre l'acquisition d'habiletés pratiques, la formation privilégie l'analyse critique et la réflexion multidisciplinaire,



Les codirecteurs du programme, les professeurs Simon Roy et Marie-Pierre Robert.

notamment grâce à une offre de cours dans les domaines du droit pénal international et de la pénologie.

Ce diplôme représentera un atout majeur pour l'obtention d'un stage dans ce domaine pointu de la pratique. De plus, les étudiants et les étudiantes issus du programme en retireront des dividendes bien réels dès leurs premières années de pratique.

## DÉPARTS À LA RETRAITE

# LA FACULTÉ PERD DEUX FIGURES MARQUANTES

### Angèle Carrière

Celle qui a accompagné la Faculté et soutenu son développement pendant quelque 20 ans a choisi, au grand regret de tous, de prendre sa retraite.

Arrivée au poste de directrice administrative de la Faculté en 1993, Angèle Carrière a été, tour à tour, le précieux bras droit des doyens Ratti, Bergeron, Marquis, Proulx et Lebel-Grenier.

Tous les témoignages sont unanimes : la compétence et le dévouement hors du commun d'Angèle ont été un atout majeur pour la Faculté. À preuve, ces propos du Pr **Daniel Proulx** (LL.L. 1976), qui a travaillé avec elle pendant sept ans comme doyen :

« J'aurais pu faire un travail acceptable comme doyen sans les connaissances, l'expertise et le jugement éclairé d'Angèle, mais je sais que, grâce à elle, j'ai pu faire un excellent travail. Ce fut un vrai bonheur de travailler avec elle. »

### Johanne Rousseau

Embauchée à l'Université en 1986, Johanne Rousseau a joint l'équipe de la Faculté en 1989 à titre de secrétaire. Durant toutes ces années, elle a appuyé avec professionnalisme et efficacité plusieurs professeurs et chargés de cours, dont la Pr **Denise Pratte** (LL.B. 1982), qui garde un excellent souvenir de leur collaboration.

« Johanne a été pour moi une solide collaboratrice. Travailler avec elle était vraiment agréable. Johanne est une personne simple, franche, fiable et compétente avec une petite pointe d'humour unique. Au cours de sa retraite, sa grande générosité pourra sûrement profiter à d'autres. »

### BONNE RETRAITE À TOUTES LES DEUX!



Madame Angèle Carrière



Madame Johanne Rousseau



# TROIS NOUVEAUX PROFESSEURS ET UNE NOUVELLE BOURSIÈRE DOCTORALE

**Hélène Mayrand** (LL.B. 2006) détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Elle a effectué une maîtrise à l'Université de Cambridge et complète actuellement son doctorat à l'Université de Toronto.

Les recherches doctorales de la professeure Mayrand se concentrent sur la question de la protection environnementale de l'Arctique dans le contexte des changements climatiques. Elle s'intéresse également au développement de théories critiques en environnement, à la relation entre droit et politique, et plus précisément à la légitimité du droit, à la primauté du droit et à la relation de réciprocité que l'État doit maintenir avec ses citoyens.

**Guillaume Rousseau** (LL.B. 2003, LL.D. 2012) détient une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill. Il a effectué un stage et pratiqué comme avocat en droit municipal et en droit de l'aménagement et de l'urbanisme chez Fasken Martineau. Cette expérience de travail s'est ajoutée à celles qu'il avait acquises au ministère de la Justice du Québec et à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Au cours des dernières années, il a été conseiller à l'Assemblée nationale du Québec, notamment au moment des consultations entourant l'avant-projet de loi sur le nouveau Code de procédure civile. Il a effectué ses études doctorales en cotutelle à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'Université de Sherbrooke. Sa thèse a été soutenue avec succès à l'automne 2012.

**Patrick Mignault** est avocat et termine un doctorat en droit à l'Université de Montréal. Sa thèse traite de l'encadrement des risques associés à la gouvernance des régimes de retraite d'employeurs au Québec.

Le professeur Mignault a une formation pluridisciplinaire en droit, en finance et en actuariat. Il détient un baccalauréat en droit, une maîtrise en administration des affaires (finance) et une maîtrise en mathématiques (actuariat) de l'Université Laval. Ses principaux champs d'expertise comprennent les régimes de retraite, le droit des affaires, la gouvernance et la gestion des risques.

**Véronique Fraser** (LL.B. 2007, LL.M. 2009) est boursière doctorale en résidence à la Faculté de droit. Elle est membre des barreaux du Québec et de l'Ontario et complète actuellement un doctorat à l'Université d'Ottawa, dans la section de common law. Sa thèse porte sur les processus de négociation et de création des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Me Fraser est également titulaire d'une maîtrise en règlement des différends de l'Université Pepperdine, en Californie, et d'une maîtrise en droit transnational et common law de l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse aux modes de prévention et règlement des différends publics et internationaux, à la justice participative et aux questions de gouvernance mondiale.



Professeure Hélène Mayrand



Professeur Guillaume Rousseau



Professeur Patrick Mignault



Maître Véronique Fraser

# COLLATION DES GRADES 2012

## JACQUES AUGER DOUBLEMENT RÉCOMPENSÉ

L'automne 2012 aura certainement été riche en honneurs et en émotions pour **Jacques Auger** (LL.L. 1969). D'abord, lors de la Collation des grades du 22 septembre, le titre de professeur émérite lui a été décerné pour souligner sa contribution exceptionnelle au progrès de l'Université.

Jacques Auger a, pendant plus de 37 ans, enseigné avec passion une vaste gamme de matières liées au droit civil, tant au baccalauréat qu'au programme de droit notarial. Peu de domaines ont échappé à l'expertise de ce privatiste accompli. Il a notamment enseigné le droit des obligations, le droit des libéralités et des successions, les régimes matrimoniaux, le droit des biens et de la prescription, le droit des personnes et de la famille et, bien sûr, celui où il a brillé le plus : le droit des sûretés.

Il a publié à plus de 70 reprises, prononcé des conférences à l'échelle nationale et internationale, occupé diverses fonctions d'importance à l'Université, notamment à la direction du programme de droit notarial, au vice-décanat à l'enseignement et au vice-rectorat aux ressources humaines. Il a aussi agi comme expert-conseil, ici et à l'étranger, en contribuant à différents projets de réforme au Québec, au Canada, en République tchèque et en Roumanie.

Ensuite, lors du 10<sup>e</sup> Colloque des professeurs du droit des sûretés, qui a eu lieu le 30 novembre, le professeur Auger a été nommé membre du *Cercle Yves Caron*. Sous le parrainage du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, le *Cercle Yves Caron* permet à la communauté de professeurs et chercheurs



Le professeur émérite Jacques Auger entouré du doyen Sébastien Lebel-Grenier et de la présidente du CA de l'Université de Sherbrooke Lynda Durand.

en droit des sûretés de reconnaître la contribution exceptionnelle de leurs pairs à l'avancement de ce champ du droit civil québécois. Le professeur Auger devient donc l'un des cinq premiers membres admis à ce groupe sélect avec Pierre Ciotola, Robert Godin, Louis Payette et Louise Poudrier-Lebel.

## NICHOLAS KASIRER NOMMÉ DOCTEUR D'HONNEUR DE LA FACULTÉ DE DROIT

« L'honorable **Nicholas Kasirer** incarne tout à la fois le magistrat inspirant, le chercheur d'envergure, le pédagogue de premier plan, le gestionnaire rassembleur et l'homme de conviction engagé dans la collectivité. C'est un insigne honneur pour notre faculté et notre université de s'associer à lui de manière toute spéciale aujourd'hui par l'attribution, pleinement méritée, de ce doctorat *honoris causa* en droit. »

C'est en ces termes que le professeur **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) a rendu hommage au nouveau docteur d'honneur à l'occasion de la Collation des grades de septembre 2012. Juge à la Cour d'appel du Québec depuis 2009, M. Kasirer a mené auparavant une brillante carrière de juriste et de professeur de droit. Il a fait ses

débuts comme clerc auprès de l'Honorable Jean Beetz, juge à la Cour suprême du Canada, avant de devenir professeur de droit privé à l'Université McGill. Il a cosigné sept ouvrages, dirigé les travaux d'une quinzaine d'autres et publié une quarantaine d'articles. Il a occupé des postes clés à McGill, notamment celui de doyen de la Faculté de droit, entre 2003 et 2009, avant d'être nommé à la plus haute cour du Québec.

Le nouveau docteur d'honneur a choisi d'aborder le thème de la filiation à l'adresse des diplômés présents : « La fraternité palpable entre vous se forme et se construit par référence à la fraternité par le sang. Elle s'avérera, je pense, une composante essentielle de votre vie professionnelle et sociale dans les années



Le docteur d'honneur Nicholas Kasirer lors de son allocution.

qui viennent. [...] Les amitiés que l'on tisse en Faculté – pour la vie, dit-on, et c'est vrai – reposent sur des normes sociales qui créent un sentiment fort de responsabilité envers son prochain, d'inclusion, d'engagement et d'union qu'il faut entretenir. »

Nicholas Kasirer a su inspirer son auditoire par la finesse et l'éloquence de son propos.

## PROGRAMME DE BAC-MAÎTRISE EN DROIT ET SCIENCES DE LA VIE

# UN PRIX D'ENVERGURE POUR UN PROGRAMME UNIQUE

Au début des années 2000, une formation unique en Amérique du Nord voyait le jour : un baccalauréat en droit, doublé d'une maîtrise en sciences biologiques. Les biotechnologies connaissent alors une expansion remarquable. Or, pour encadrer les progrès de la science, il fallait former de nouveaux juristes, aptes à comprendre la logique et le langage scientifiques. Les facultés de droit et des sciences de l'Université de Sherbrooke ont uni leurs efforts et leurs expertises en vue de relever ce défi d'envergure.

Dix ans plus tard, le programme de bac-maîtrise en droit et sciences de la vie a acquis ses lettres de noblesse auprès des étudiants et des diplômés. Ces derniers en sont d'ailleurs les meilleurs ambassadeurs auprès des employeurs, de plus en plus nombreux à rechercher ces spécialistes, et au sein de l'Université.



Lors de la remise du prix : les professeurs Arthur Oulaï, Sébastien Lebel-Grenier, Lucie Laflamme, Ryszard Brzezinski, Claude Déry, Mélanie Bourassa Forcier, Nathalie Vézina et Mathieu Devinat.

L'équipe qui a conçu et porté cette formation au fil des ans a donc reçu, à l'occasion de la Collation des grades de septembre 2012, une importante distinction : un Prix de reconnaissance à la qualité de l'enseignement. Cette récompense souligne le caractère novateur d'une formule pédagogique interdisciplinaire permettant de transmettre une expertise pointue et pertinente.

## UN 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE FORT RÉUSSI

Poignées de mains chaleureuses pour plusieurs, accolades sincères pour d'autres, plaisir évident pour tous : voilà l'ambiance qui régnait au Salon du 13<sup>e</sup> étage du Campus de Longueuil, le 15 mars dernier, lors du cocktail-retrouvailles du programme en droit et sciences de la vie.

Quelque 70 diplômés, étudiants et représentants des facultés de droit et des sciences ont vécu ce soir-là une belle activité de réseautage, ponctuée d'anecdotes, de souvenirs et de discussions animées. Pour les diplômés, ce cocktail représentait une occasion de renouer avec leurs anciens camarades de classe, alors que pour les étudiants présents, il s'agissait sans aucun doute d'une chance en or de discuter avec des juristes œuvrant dans leur domaine d'études.

L'événement, soutenu par Fasken Martineau, aura permis aux représentants facultaires de faire le bilan de ces dix premières années et de saluer les réussites du programme et des diplômés qui en sont de fiers ambassadeurs.

Vous pouvez visionner le photoreportage en visitant le [USherbrooke.ca/droit](http://USherbrooke.ca/droit), dans la section diplômés.



Plusieurs étudiants se sont déplacés pour rencontrer les diplômés.



Les diplômés étaient heureux de se retrouver à l'occasion de ce premier cocktail-retrouvailles.





Le cortège d'honneur du Gala 2012 : Robert Normand, Roberto Savarese, Guillaume Daigneault, Sébastien Lebel-Grenier, Julie Lebreux, Jean-François Pagé, Stéphane Reynolds, Josée Blanchard, Marie-Noël Guay, Louis Bossé, Mélanie Dupuis, Yves Lafontaine, Joanne Roch, Jacques Lemay, Daniel Bourgeois, Serge Cormier, Johanne Brodeur, Guillaume-Pierre Michaud, Bernard Colas, Caroline Martel, Neville-Warren Cloutier, Paul Dunnigan et Martin Bureau.

## MERCI à nos donateurs

- AGED
- Association de droit Lord Reading
- Barreau de Saint-François
- Barreau du Québec
- Bereskin & Parr
- Crochetière, Pétrin
- Davies Ward Philips & Vineberg
- De Grandpré Chait
- Éditions Yvon Blais
- Fasken Martineau
- Fonds Chénier-Picard
- Fonds de la Faculté de droit
- Fonds des diplômés de l'Université de Sherbrooke
- Fonds Guy-R. Landry – Monty Coulombe
- Fonds institutionnel de l'Université de Sherbrooke
- Fournier Demers Bureau Borduas
- Fraser Milner Casgrain
- Grondin Savarese
- Heenan Blaikie
- Instituts de recherche en santé du Canada
- Isabelle Dumont, notaire
- Jobin Lebreux
- L'honorable juge Danielle Côté
- Magistrature du district de Saint-François
- Monette Barakett
- Norton Rose
- Sanofi-Aventis
- Sherbrooke Innopole
- Wilson et Lafleur

## GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT

# 78 RÉCIPENDAIRES SE PARTAGENT PRÈS DE 215 000 \$

Sentiment d'accomplissement, fierté et gratitude. Voilà les émotions ressenties le 29 novembre dernier au foyer Orford du Centre culturel, à l'occasion du Gala du mérite étudiant de la Faculté de droit. La cérémonie annuelle, organisée conjointement avec La Fondation de l'Université de Sherbrooke, a permis de souligner les efforts de 78 étudiantes et étudiants. En tout, ils se sont partagé un montant de près de 215 000 \$. Plusieurs donateurs, personnalités du monde juridique et membres du personnel étaient présents pour rendre hommage aux récipiendaires.

« Étudier en droit n'est pas facile. Cela demande des efforts soutenus et c'est pourquoi nous tenons à souligner votre mérite. Votre réussite contribue au rayonnement de la Faculté. Nous comptons sur vous pour disséminer la réputation d'excellence de votre Faculté, comme l'ont fait et continuent de le faire vos prédécesseurs », a affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.

Me **François Sylvestre** (LL.B. 1990), membre du conseil d'administration de La Fondation, a également témoigné toute son admiration aux récipiendaires. « Chers étudiants, vous avez de quoi être fiers! Les efforts soutenus que vous avez déployés font de vous les meilleurs. Nous souhaitons que les bourses qui vous seront versées vous stimuleront à poursuivre dans la voie de la réussite, mais également à vous rappeler, un jour, qu'il est aussi de votre devoir de redonner aux suivants. »

« La Faculté se distingue par le caractère novateur de ses programmes. Elle se distingue également par la croissance de ses travaux de recherche marqués par l'interdisciplinarité. La Faculté et l'Université contribuent, un trimestre à la fois, à l'évolution des sociétés », a conclu la vice-rectrice à l'administration de l'Université de Sherbrooke, la professeure Joanne Roch.





Andrejean Luc reçoit le Prix Guy-R. Landry – Monty Coulombe de 1500 \$, remis par Me Stéphane Reynolds et le Pr Hervé Cassan.



Diana Vasicova reçoit le Prix Maurice Delorme de 500 \$ du Barreau de Saint-François, remis par Me Nicolas Ouimet et Me Serge Cormier.



Gabrielle Harvey reçoit le Prix De Grandpré Chait de 500 \$, remis par la Pre Édith Vézina et Me Daniel Bourgeois.



Marie-Lou Laprise reçoit la Bourse d'excellence Norton Rose de 1000 \$, remise par le Pr Maxime St-Hilaire et Me Mélanie Dupuis.



Carl Dutrisac, Philippe Mercier-Ross, Amélie Cournoyer et Audrey Castonguay reçoivent chacun une Bourse Fraser Milner Casgrain de 2000 \$, remise par le Pr Arthur Oulaï et Me Caroline Martel.



Mathieu Laberge Goupil reçoit la Médaille Albert-Leblanc et le Prix du doyen de 1000 \$, remis par le Pr Sébastien Lebel-Grenier et Me Jacques Lemay.



Mathieu Savary reçoit la Bourse Heenan Blaikie de 1000 \$, remise par Me Jean-François Pagé et le Pr Derek McKee.



Sabrina Gauthier reçoit la Bourse Grondin Savarese de 1000 \$, remise par la Pre Suzanne Comtois et Me Roberto Savarese.



Marie-Gabrielle Bélanger-Fortin reçoit la Bourse Sherbrooke Innopole de 1000 \$, remise par le Pr Arthur Oulaï et Mme Josée Blanchard.

# PARUTIONS RÉCENTES

**Mélanie Bourassa Forcier\***, *La politique canadienne en matière de brevets : le reflet de choix rationnels?* Sarrebruck, Presses académiques francophones, 2012, 384 p.

\* Professeure à la Faculté

Cet ouvrage vise à apporter un éclairage nouveau sur les raisons expliquant l'état de la politique canadienne en matière de brevets pharmaceutiques ainsi que son déficit normatif.

Mathieu Gagné, avec la collaboration de **Mélanie Bourassa Forcier**, *Précis de droit pharmaceutique*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2013, 478 p.

Cet ouvrage étudie les systèmes législatif, administratif et autorégulateur régissant le développement et la mise en marché des médicaments, incluant la publicité et les pratiques commerciales.

France Allard, François Brochu, **Élise Charpentier\***, Paul-André Crépeau, **Mathieu Devinat\*\***, Yaël Emerich, **Nicholas Kasirer\*\*\*** et **Mario Naccarato\*\*\*\***, *Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues – Les biens*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2012, 302 p.

\* Diplômée LL.B. 1987

\*\* Professeur à la Faculté

\*\*\* Docteur d'honneur de la Faculté 2012

\*\*\*\* Diplômé LL.B. 1983

Ce dictionnaire se compose de définitions et de commentaires se rapportant au domaine des biens. Il est également accompagné d'un lexique bilingue anglais-français.

**David Gilles\***, *Thémis et Dikè. Introduction aux fondements du droit*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2012, 582 p.

\* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage présente les principaux courants de pensée juridique et les principaux auteurs qui les ont façonnés. Il aborde notamment la pensée juridique grecque, la perspective romaine, la pensée juridique chrétienne, de même que les théories de Hobbes, Locke, Dworkin et Rawls, ainsi que les grandes lignes des enjeux de la pensée juridique moderne.



**Robert P. Kouri\*** et **Suzanne Philips-Nootens\*\***, *L'intégrité de la personne et le consentement aux soins*, 3<sup>e</sup> édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2012, 807 p.

\* Professeur à la Faculté

\*\* Professeure à la retraite et professeure associée à la Faculté

Cet ouvrage s'intéresse au consentement aux soins. La première partie décrit la nature juridique du corps humain et l'inviolabilité de la personne. La deuxième partie analyse en détail le consentement aux soins.



## Aux Éditions de la RDUS

**Louise Lalonde\***, dir., en collaboration avec **Stéphane Bernatchez\*\***, *Le droit, vecteur de la gouvernance en santé? Défis théoriques et enjeux pratiques*, Sherbrooke, Éditions RDUS, Collection Chaire de droit et gouvernance de la santé, 2012, 296 p.

\* Professeure à la Faculté

\*\* Professeur à la Faculté

Ce collectif, issu d'un colloque qui a eu lieu en mai 2011, réunit 13 auteurs qui souhaitent réfléchir sur le rôle du droit dans la gouvernance de la santé, et la suffisance de certains dispositifs mis en place afin de favoriser l'accès aux soins de santé et aux nouvelles technologies médicales.



Vincente Fortier et **Sébastien Lebel-Grenier\***, dir., *Rencontres juridiques Montpellier-Sherbrooke (juin 2011) – Les sentiments et le droit*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2012, 299 p.

\* Professeur à la Faculté

Partant de la définition proposée par le *Vocabulaire juridique* de Capitant, et selon laquelle « le sentiment est une disposition psychologique relevant de l'affectivité; un mouvement du cœur (amour, jalousie, ensemble des ressentiments et dissentiments) », cet ouvrage interroge, à travers une pluralité de perspectives, l'articulation du droit et des sentiments.



**Denise Pratte\***, *Priorités et hypothèques*, 3<sup>e</sup> édition, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2012, 651 p.

\* Professeure à la Faculté

L'ouvrage, conçu pour les étudiants en droit et la communauté juridique, se concentre sur les concepts fondamentaux touchant les priorités et les hypothèques. Avec un souci de clarté et d'accessibilité, l'auteure désire inculquer des notions de base en matière de droit des sûretés.



# KYOTO A HUIT ANS

*Par Catherine Gauthier, étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Sherbrooke et ambassadrice d'ENvironnement JEUnesse*

Il y a déjà huit ans, le 16 février 2005, le Protocole de Kyoto entrait en vigueur à la suite de sa ratification par la Russie. C'est également en 2005, à Montréal, que j'ai participé à ma première Conférence des Parties au sein de la délégation officielle du Canada. Alors âgée de 16 ans, cette première expérience m'a donné la piqûre.

Rencontrer des délégués internationaux, de la société civile aux ministres, m'impliquer auprès du mouvement international de la jeunesse et même passer la nuit debout à attendre avec impatience les conclusions de sessions de négociations étaient devenus en l'espace de deux semaines une passion!

## Militer pour le climat à l'international

À la suite de la conférence de Montréal, en 2007, j'ai reçu une invitation de la part du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, à prononcer une allocution lors d'une rencontre de haut niveau à New York sur le réchauffement planétaire. Dans mon discours, je rappelais aux chefs d'État l'urgence de passer à l'action et d'établir des cibles ambitieuses à court, moyen et long terme.

Cette expérience a grandement développé mon intérêt pour les négociations sur le climat. Dans les années qui ont suivi, j'ai ainsi observé les discussions et pris part aux conférences de Bali, Copenhague et Cancún. Puis, en 2011, j'ai mis sur pied la toute première Délégation de la jeunesse du Québec avec l'appui de l'organisme ENvironnement JEUnesse.

## Projet de recherche avec la Délégation de l'Université de Sherbrooke

Après plusieurs Conférences des Parties dans un rôle de militante, j'ai voulu relever un nouveau défi. Alors que je débutais une maîtrise en droit (cheminement en droit international et politique internationale appliqués), j'ai été retenue comme membre de la Délégation de l'Université de Sherbrooke à Doha.

En novembre 2012, je me suis donc envolée pour la capitale du Qatar, à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie. Cette délégation universitaire en était à sa troisième édition et visait, entre autres, à réaliser un projet de recherche sur différentes thématiques, dont la participation de la société civile aux négociations que j'étudiais sur le terrain.



## Le temps presse, encore une fois!

Au fil des années, j'ai milité en faveur d'accords plus contraignants, ambitieux et équitables dans le régime climatique. J'ai beaucoup critiqué la position canadienne et exigé une plus grande justice climatique. Huit ans après l'entrée en vigueur de Kyoto, je dois admettre que les efforts menés sont encore bien loin des cibles requises pour limiter les changements climatiques et leurs conséquences.

Aujourd'hui, comme en 2005, je fais le même constat : le temps presse. Après 20 ans de négociations dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous n'avons plus le luxe de repartir à zéro.

Même si les obstacles politiques sont grands, les solutions sont nombreuses et les innovations se multiplient. Je crois d'ailleurs que le rôle de la société civile est de faire pression sur les décideurs politiques, de prendre part aux débats, d'apporter des solutions aux enjeux climatiques et de trouver des moyens pour perfectionner le régime climatique.



## INTERNATIONALISATION ET INTERDISCIPLINARITÉ

# RÉFLEXION SUR LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

*Par Édith Vézina*

La crise économique qui secoue les finances mondiales depuis déjà plus de cinq ans interpelle directement l'internationalisation du droit et la montée de l'interdisciplinarité.

Cette crise présentée dans les médias au singulier se conjugue pourtant au pluriel tant par ses origines que par ses impacts. Elle concerne des acteurs privés et publics et les solutions mises en place pour tenter de la gérer font appel au droit, aux sciences économiques et aux sciences politiques. Le juriste intéressé par les relations bancaires internationales ne peut faire abstraction de ces composantes externes au droit qui sont intrinsèquement liées au domaine bancaire.

Dans les dernières décennies, l'ensemble des domaines liés à l'économie ont été fortement déréglementés et une dynamique de marché s'est installée. Les quatre piliers économiques que sont le prêt, la fiducie, le courtage et les assurances ont été décloisonnés et les institutions financières ont développé une multitude de nouveaux instruments financiers pour leurs clients en jouant avec ces 4 piliers aujourd'hui interreliés. Le risque autrefois circonscrit à chaque pilier est maintenant susceptible d'entraîner des défaillances dans les autres secteurs. L'idée derrière la déréglementation et le libre marché est que si tous les intervenants sont à la recherche de profits, les décisions prises et les actions posées seront au bénéfice de tous. Si ce postulat est vérifiable en situation de croissance économique, une situation de stress financier démontre plutôt son contraire. En effet, dans une situation de stress – réel ou anticipé –, les acteurs financiers adoptent une attitude protectionniste de leurs intérêts personnels et ne prennent plus leurs décisions en fonction du marché. Cette déréglementation a par conséquent joué un rôle majeur dans la crise actuelle.

La crise des subprimes aux États-Unis a marqué en 2007 le début de la débâcle de l'économie mondiale. Une série de politiques sociales et gouvernementales ont permis l'accès à la propriété à un grand nombre d'États-Uniens par une offre

d'emprunt hypothécaire à taux réduit pour une période donnée et un financement à 100 % de la valeur de la propriété. En raison de plusieurs facteurs, le marché immobilier s'est dévalué et plusieurs des prêts garantis par ces hypothèques sont maintenant plus élevés que la valeur de la garantie.

Les institutions financières transforment ces créances à risque en obligations sur le marché des investissements par titrisation, permettant de faire basculer ces créances de la colonne des emprunts à celle des actifs et ainsi augmenter leur ratio de fonds propres en respect des accords de Bâle et Bâle II. L'évaluation de ces portefeuilles a été confiée à des agences de notations externes. Les institutions perdent ainsi le contrôle de leur exposition aux risques. La méfiance s'internationalise lorsque la Banque BNP Paribas annonce qu'elle n'est plus en mesure d'évaluer la notation de ses portefeuilles d'investissements, quelques jours après avoir annoncé être totalement à l'abri de la crise financière des États-Unis.

Les États adoptent alors des plans d'intervention et de sauvetage des institutions financières dites « trop grosses pour faillir ». Des interventions de droit public viennent ainsi en aide aux acteurs de droit privé. L'Angleterre connaît son premier épisode de ruée bancaire depuis 1866 lorsque la panique s'installe chez les clients de la Northern Rock après l'annonce d'un prêt de la Banque d'Angleterre. Leur institution n'est pas insolvable, mais ce prêt fait croire qu'elle est en difficulté. Le retrait massif des épargnes crée pourtant une réelle défaillance de la Northern Rock.

Cet épisode augmente la réticence des institutions financières à utiliser les mécanismes de relance économique et les facilités de crédits de leurs Banques centrales. Les institutions boudent ainsi plusieurs mécanismes de sortie de crise pour continuer à transiger sur le marché interbancaire – souvent à taux plus élevé – afin de ne pas envoyer de signal alarmant. Les mesures mises en place par les États peinent à colmater la crise qui perdure.





Sur le plan national, les États acceptent de baisser leur taux directeur et d'augmenter les plafonds d'investissements garantis par l'assurance dépôt dans l'espoir de stimuler l'économie. À l'international, la Banque des règlements internationaux (BRI) publie un document sur les éléments déclencheurs de la crise et renforce ses principes directeurs sur la supervision bancaire et la collaboration internationale en matière de supervision dans les opérations transfrontalières. Les mécanismes de la BRI sont consensuels et non contraignants. Il est particulièrement intéressant de voir à quel point les acteurs financiers s'appliquent à les mettre en œuvre malgré cette absence de sanction. Une institution qui ne respecte pas les normes minimales de la BRI a bien du mal à trouver des cocontractants. Le marché s'autorégule, le droit supplétif énoncé par la BRI devient la norme reconnue. Toujours en réaction, la BRI annonce l'adoption catastrophique de nouvelles normes de fonds propres (Bâle III) afin de mieux évaluer la santé financière des institutions. Malgré une collaboration sans précédent, cette dernière mesure ne fait pas l'unanimité puisque Bâle II n'était pas encore en vigueur dans plusieurs États au début de la crise actuelle. Il n'est pas clair pour plusieurs que de nouvelles mesures plus contraignantes et prises dans l'urgence sont une réponse adéquate.

Les solutions qui se dessinent font appel à une réglementation renouvelée et interétatique, tant dans leur conception que dans leur application. À titre d'exemples, les critères de mise en œuvre et de respect des nouvelles normes de fonds propres sont juridiques, alors que les ratios eux-mêmes sont économiques et actuariels. De la même façon, les normes de collaboration et de supervision interbancaires sont également juridiques, tandis que la sanction de leur non-respect est souvent politique.

Séparément, le droit, l'économie et la politique ne peuvent répondre à une crise de cette ampleur. Ce n'est que conjointement que ces disciplines peuvent permettre l'élaboration d'une solution efficace.

**Édith Vézina** (LL.B. 1999, DDN 2000) est membre de la Chambre des notaires depuis 2001 et professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 2009. Elle est également titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de l'Université Laval. Elle enseigne aujourd'hui le droit international privé aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, ainsi que le droit des biens, le droit des sûretés et la publicité des droits. Elle agit à titre de conférencière en droit bancaire et en droit international privé et offre de la formation continue en droit international privé aux membres du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec.

## NOMINATION DES ÉTOILES MONTANTES *LEXPERT*

# FRÉDÉRIC COTNOIR, PATRICK OUELLET ET JENNY ROSS PARMIS L'ÉLITE



Maître Frédéric Cotnoir



Maître Patrick Ouellet



Maître Jenny Ross

Le magazine *Lexpert* souligne chaque année le parcours brillant des juristes de moins de 40 ans les plus prometteurs de la profession. Évidemment, la fierté que suscite la présence sur cette liste sélecte de **Frédéric Cotnoir** (LL.B. 1997), **Patrick Ouellet** (LL.B. 1998) et **Jenny Ross** (LL.M. 1997) rejaillit sur la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Frédéric Cotnoir est associé au sein du groupe de droit des affaires du cabinet McCarthy Tétrault, à Montréal. Il pratique le droit des sociétés et le droit des valeurs mobilières et se spécialise dans les fusions et les acquisitions. Son éthique de travail irréprochable et les résultats qu'il génère plaisent à ses collègues autant qu'à ses clients, y compris Desjardins et la Banque Nationale du Canada. Il sait simplifier les problèmes pour mieux les résoudre. Sa volonté d'améliorer constamment le rendement de son cabinet au bénéfice des clients et ses qualités de meneur, de gestionnaire de projets et de mentor en font un atout remarquable pour la profession. Il a à cœur la réussite de ses pairs, de ses clients et de sa communauté.

Patrick Ouellet est rapidement devenu associé chez Woods, à Montréal, notamment grâce à une impressionnante feuille de route en matière de litige commercial et de recours collectifs. Négociateur intelligent et contre-interrogateur remarquable, il appuie son offre de services juridiques personnalisés supérieurs sur une juste vision des affaires et un esprit juridique inventif. Ces qualités lui ont permis de constituer une clientèle comptant des joueurs importants comme GENIVAR, Hub Capital et Google. Président de l'Accueil Bonneau et père de deux jumelles de trois ans, Me Ouellet tient autant à ses engagements familiaux et communautaires qu'à sa vie professionnelle déjà bien remplie.

Depuis qu'elle s'est jointe à la société Ivanhoé Cambridge en qualité de directrice des services juridiques, il y a deux ans, Jenny Ross a joué un rôle déterminant dans le cadre d'une quarantaine de transactions majeures totalisant quelque 3,2 milliards \$, y compris des acquisitions à Londres et dans la Silicon Valley en Californie. Forte d'un sens aigu des affaires, elle est une excellente gestionnaire de risques. Son sens de l'organisation, sa capacité à réunir rapidement des décideurs clés, sa transparence et son intelligence lui permettent non seulement de piloter adroitement d'importantes transactions transfrontalières, mais aussi de trouver des solutions créatives et de tirer le meilleur des gens avec qui elle collabore. Son succès professionnel, son engagement communautaire et sa famille de trois enfants illustrent la conciliation travail-famille de très belle façon.

Le comité responsable de la nomination des récipiendaires a insisté pour dire qu'il avait été extrêmement difficile de faire une sélection cette année : la profession juridique se porte à merveille et l'excellence se présente partout et sous diverses formes.

Conseillers juridiques au sein d'entreprises ou de cabinets juridiques, toutes les personnes dont le nom figure dans la liste dressée par *Lexpert* ont de nombreux points communs : le souci du détail, la volonté de favoriser la confiance et la satisfaction des clients et le désir de développer un modèle durable de prestations juridiques. Les transactions actuelles et les actions entreprises gagnent en complexité et il y aura toujours un réel besoin pour des gens compétents et talentueux.

# DEUX MÉDAILLÉS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Me **Julie Lebreux** (LL.B. 1989, DDN 1990, M. Fisc. 1995) et Me **Bernard F. Tanguay** (LL.L. 1976, DDN 1977) ont reçu la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec lors du congrès tenu en septembre dernier. Cette récompense vise à souligner une contribution ou une réalisation exceptionnelle d'un notaire, dont l'honneur rejaillit sur l'ensemble de la profession.

## Julie Lebreux

Me Lebreux s'est distinguée dans le domaine de la fiscalité, une spécialité qu'elle a réussi à intégrer à sa pratique notariale quotidienne. Outre sa pratique en cabinet privé à Granby, elle s'investit grandement auprès de ses collègues notaires. Elle agit comme conférencière dans le cadre de formations offertes par la Chambre des notaires, elle rédige de nombreux textes et articles en fiscalité pour diverses publications et s'implique au sein de l'Association de planification fiscale et financière, en plus de contribuer à la formation des étudiants en droit et à la maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. À deux reprises, elle a représenté la Chambre des notaires du Québec dans les travaux scientifiques de congrès de l'Union internationale du notariat. Me Lebreux est également impliquée dans des causes visant à améliorer le mieux-être et la santé de ses concitoyens de Granby.



Maître Julie Lebreux en compagnie de Jean Lambert, président de la Chambre des notaires du Québec.



Maître Bernard F. Tanguay en compagnie de Jean Lambert, président de la Chambre des notaires du Québec.

## Bernard F. Tanguay

Me Tanguay s'est quant à lui distingué pour sa contribution exceptionnelle au sein de sa communauté, particulièrement dans la vie politique de la Ville de Sherbrooke. Conseiller municipal pendant 27 ans, il a été notamment président du Comité exécutif et du Conseil municipal de la ville durant quatre ans. Il a également été président de la Société de transport de Sherbrooke, président de l'Office municipal d'habitation, président de la Régie intermunicipale de police de la région, président du regroupement des offices d'habitation du Québec et membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités. Même s'il a quitté la vie politique municipale en 2009, il continue à siéger au conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec et à mener sa carrière de notaire avec brio.

# VALÉRIE-CLAUDE LESSARD CRÉER SON EMPLOI ET PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Fraîchement diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et de l'École du Barreau, Me **Valérie-Claude Lessard** (LL.B. 2007) est attirée par le milieu communautaire. Cependant, aucun poste répondant à ses attentes n'est affiché.

« J'ai fait des démarches proactives envers certains organismes dont la mission me rejoignait, mais en vain », explique Me Lessard. Son conjoint œuvrant alors au sein d'un cabinet politique, elle prend conscience du problème d'accès à la justice au Québec et de ses conséquences pour les justiciables. C'est pourquoi la découverte de l'existence de la Clinique juridique Juripop fait naître l'idée d'établir le service en Estrie et, par le fait même, de prendre la

direction du projet, parfaitement adapté à ses ambitions professionnelles.

Juripop Estrie milite pour l'amélioration de l'accès à la justice pour tous. La clinique offre des services juridiques à coût modique aux personnes exclues de l'aide juridique gouvernementale, mais dont la situation financière est trop précaire pour assurer la défense de leurs droits. De plus, aux services offerts aux entreprises en démarrage et aux OSBL s'ajoutent de nombreux efforts en matière de sensibilisation au droit.

Malgré la charge de travail importante, les ressources limitées et l'incertitude liée à un projet comme Juripop Estrie, l'ambiance de travail est réellement agréable et la directrice



générale en est très fière. Elle tient d'ailleurs à souligner le travail remarquable de Me **Valéry Hubert** (LL.B. 2009) sur le plan de la pratique. En outre, la dimension pédagogique accompagnant le travail bénévole des étudiants et la possibilité de faire avancer certains domaines de recherche lui sont également très précieux. « Mis à part le milieu universitaire, il s'agit d'aspects que je ne pourrais retrouver ailleurs. »

« Pour la suite, je souhaite évidemment que l'organisme croisse; les besoins sont très grands et il est souhaitable de pouvoir encore mieux à la demande », conclut Me Lessard.



## LOUIS DESSUREAULT LEADER DE DEMAIN EN DROIT FAMILIAL SELON L'AJBM

Le 22 novembre 2012, au Salon urbain de la Place des Arts, sept juristes se sont vu décerner des prix dans le cadre du gala annuel *Les leaders de demain* organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Me **Louis Dessureault** (LL.B. 2007), pour souligner son brillant travail dans un dossier international d'enlèvement d'enfant, a décroché le prix en droit de la famille.

Les candidats doivent être membres de l'AJBM et présenter au plus 10 ans de pratique. Ils doivent se distinguer par la qualité et l'excellence de leurs réalisations professionnelles et personnelles, ainsi que par l'ensemble de leur dossier. Ils doivent aussi se démarquer par diverses compétences personnelles, y compris le leadership, le sens de l'innovation, le développement des

affaires, le réseautage, la présentation de conférences et les publications. Ils doivent aussi faire preuve d'engagement social dans leur communauté locale ou juridique et refléter, dans la mesure du possible, la vision que l'AJBM a démontrée à travers son histoire.

Les avocats de l'AJBM œuvrent dans tous les domaines du droit, où ils font leur marque sur le plan professionnel. À l'occasion du gala, l'AJBM a désigné *Les leaders de demain* dans les catégories suivantes : pro bono/implication sociale, contentieux et juristes de l'État, litige civil et commercial, droit criminel et pénal, droit corporatif, droit de la famille et carrière alternative.

## *Voir* les modes de PRD comme une **nouvelle** **approche** du droit

### **Justice participative** Prévention et règlement des différends

Formations de 2 à 5 jours  
Du 12 au 28 août 2013 au Campus de Longueuil

Développez vos compétences en médiation et en arbitrage, en vue d'obtenir le titre de médiateur ou d'arbitre, ou approfondissez vos connaissances dans le cadre d'une formation avancée.

Les activités de formation en PRD offertes par la Faculté de droit, en collaboration avec l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec aux fins de la formation continue obligatoire.

 UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE | *Voir au futur*



[USherbrooke.ca/droit/fcprd](http://USherbrooke.ca/droit/fcprd)



## PIERRE-FRANÇOIS MERCURE

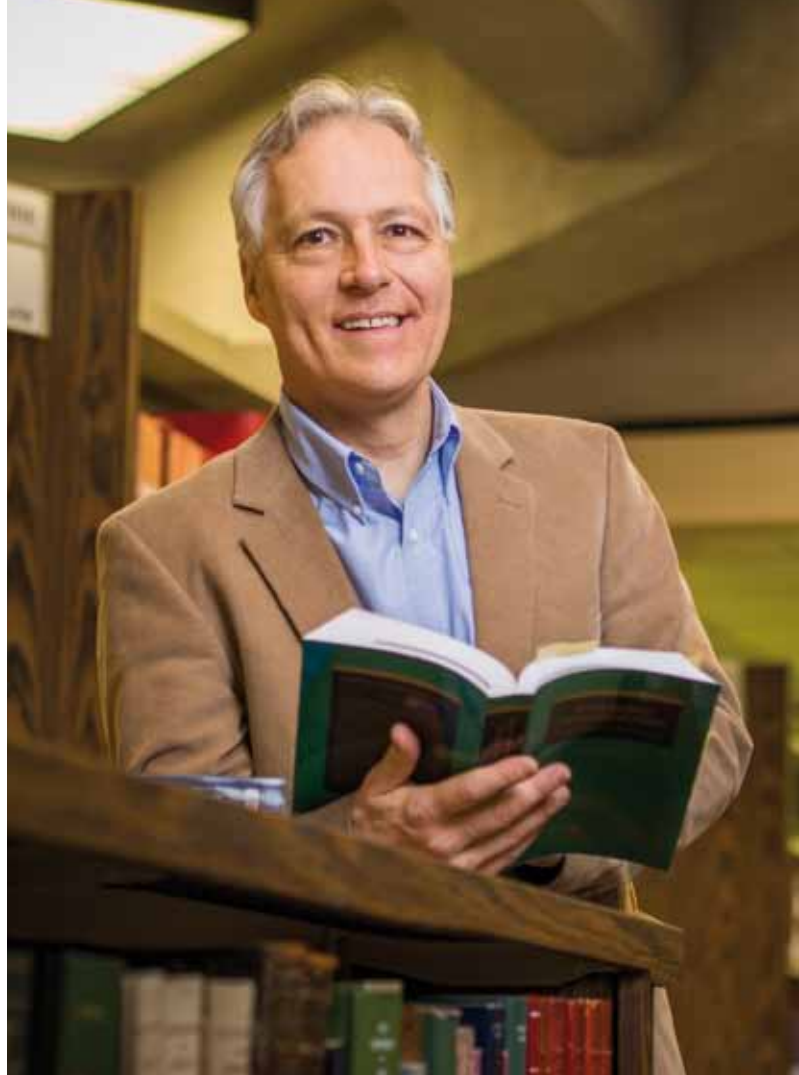
# JOINDRE L'UTILE, L'AGRÉABLE ET L'INTERNATIONAL

Professeur à la Faculté de droit depuis 2001, et vice-doyen à l'enseignement de 2008 à 2010, **Pierre-François Mercure** (LL.B. 1980) souhaitait profiter de son congé de recherche et d'études, communément appelé congé sabbatique, pour se ressourcer dans un centre de recherche et d'enseignement de troisième cycle spécialisé dans son domaine d'expertise : le droit international du développement. L'occasion lui a été fournie d'être chercheur et professeur invité à l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de l'Université de Nice – Sophia Antipolis. Le Pr Mercure connaît bien ce centre, puisqu'il y a obtenu un diplôme de doctorat en droit international du développement.

Or, à cette expérience professionnelle relativement commune pour un universitaire, il a ajouté une dimension familiale. C'est pourquoi lui et sa conjointe, la Pr **Carmen Lavallée** (LL.B. 1992), ont choisi de faire coïncider leur congé de recherche et d'études pour réaliser ce projet en famille et vivre une aventure enrichissante sur plusieurs plans. Au mois de février 2012, le petit Raphaël, trois ans et demi, et ses parents s'envolent donc pour Nice.

Ce séjour constitue pour le Pr Mercure une occasion unique de renouveler et d'enrichir ses habiletés professionnelles. En plus d'enseigner et de poursuivre ses travaux de recherche à l'Institut, il profite de l'occasion pour rencontrer des professeurs, des chercheurs et des doctorants spécialistes dans son domaine. Il collabore aux travaux du centre et il est sollicité pour différentes tâches qui enrichissent ses connaissances, notamment pour une table ronde portant sur le patrimoine commun de l'humanité. Il intervient aussi comme rapporteur d'une thèse de doctorat et professeur invité à l'Université de Limoges. La Pr Lavallée, de son côté, profite de l'occasion pour rédiger un recueil de textes annotés et rencontrer des chercheurs à Lyon et à Marseille.

Aux dires du Pr Mercure, l'organisation d'un tel voyage apporte son lot de considérations. D'abord, ce n'est pas chose facile de trouver un logement pour une période de quatre mois dans une ville aussi fréquentée que Nice. Il faut choisir judicieusement l'endroit, considérant que la famille ne disposera pas d'une voiture pour se déplacer. Qu'en est-il de Raphaël dans tout ça? Il faut lui trouver un service de garde. Après plusieurs démarches,



une entente spéciale est prise avec la ville de Nice. Durant les quelques mois du séjour, Raphaël peut ainsi s'initier au système d'éducation français en vivant au rythme des écoliers niçois. Le petit bonhomme reçoit donc une formation tout aussi enrichissante que celle de ses parents. Il développe évidemment ses aptitudes interpersonnelles, enrichit son vocabulaire et apprend même à lire l'heure!

Et si c'était à refaire? Le Pr Mercure n'hésiterait pas un instant! Les congés de recherche et d'études sont essentiels aux professeurs; ils constituent des occasions de se ressourcer, de se tenir à jour et, surtout, de renouer avec leurs champs de recherche. Lorsqu'ils sont réalisés dans un centre de recherche spécialisé dans les champs d'expertise du professeur, ils sont indéniablement enrichissants du point de vue professionnel. Lorsqu'ils sont réalisés en famille à l'étranger, ils sont, de surcroît, enrichissants du point de vue humain.

Le congé de recherche et d'études favorise l'épanouissement professionnel, les voyages favorisent l'épanouissement culturel et les activités familiales favorisent l'épanouissement personnel. À partir de là, il devient assez facile de comprendre pourquoi l'idée de combiner ces trois aspects clés était à ce point chère au Pr Mercure.

## UTILISATION DU PROFIL GÉNÉTIQUE

# LES ENJEUX D'UNE MÉDECINE VRAIMENT PERSONNALISÉE

La médecine personnalisée est considérée par plusieurs comme une approche médicale révolutionnaire. En février dernier, le ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, et la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, madame Élane Zakaïb, annonçaient la création et le financement du Partenariat pour la Médecine Personnalisée en Cancer (PMPC), un important projet de recherche de 21,1 millions de dollars.

Mais qu'entend-on par « médecine personnalisée »? Il s'agit globalement de soins médicaux adaptés selon le profil génétique. L'implantation de tests diagnostiques pour décoder l'information génétique du patient permettra non seulement de lui donner le bon médicament et la bonne dose, mais aussi d'identifier ses prédispositions génétiques à certaines maladies.

La réflexion sur les enjeux liés à la médecine personnalisée ouvre évidemment un champ de questionnement complexe en matière éthique et juridique.

*Rencontre avec la professeure Mélanie Bourassa Forcier, spécialiste en droit de la santé et des sciences de la vie, et le professeur Sébastien Lanctôt, spécialiste en droit des assurances.*

**Vous collaborez présentement au projet de recherche du Partenariat pour la Médecine Personnalisée en Cancer. Pouvez-vous nous en parler?**

**Pr Lanctôt :** En effet, nous collaborons avec divers acteurs du domaine des sciences de la vie, des compagnies de biotechnologie, le gouvernement du Québec et diverses universités québécoises à un projet dirigé par la société Caprion, une compagnie de biotechnologie basée à Montréal et spécialisée dans la découverte et le développement de biomarqueurs diagnostiques. Il s'agit d'un projet qui vise le développement et l'implantation de ces tests diagnostiques dans le domaine de l'oncologie. Plus spécifiquement, nous sommes les juristes désignés pour ce

projet qui a notamment pour visées l'étude de l'utilisation de l'information génétique par les assureurs et la réglementation permettant l'accès à des tests diagnostiques.

**De quelle façon ce projet permettra-t-il une avancée pour le Québec?**

**Pre Bourassa Forcier :** L'investissement majeur annoncé par le gouvernement dans ce projet est certainement le reflet de sa volonté de se positionner et de positionner l'industrie des sciences de la vie comme chefs de file en matière de médecine personnalisée en cancer. Ce projet envoie aussi le message indiquant que c'est une voie d'avenir qu'il faut étudier de plus près dès maintenant.

**Vous parlez de médecine personnalisée, qu'entendez-vous par cette expression?**

**Pre Bourassa Forcier :** L'expression « médecine personnalisée » n'est pas nécessairement la plus appropriée puisque, de tout temps, les médecins ont voulu soigner leurs patients de façon « personnalisée ». En fait, nous devrions plutôt utiliser l'expression « médecine stratifiée », puisqu'il s'agit d'une médecine qui permet, en fonction du profil génétique, d'identifier le traitement auquel les patients pourront répondre de façon optimale. La médecine stratifiée permet aussi d'identifier les groupes d'individus susceptibles de développer certaines maladies en raison de leur profil génétique, comme la susceptibilité à développer le cancer du sein.

**Quels sont les arguments pour et contre cette nouvelle voie de traitement?**

**Pr Lanctôt :** Il y a plusieurs avantages et inconvénients à la médecine personnalisée. Par exemple, l'identification de la prédisposition d'un individu à développer le cancer du sein permettrait de favoriser un accès à des mammographies fréquentes. Toutefois, à partir du diagnostic de prédisposition, cette information risque de se retrouver au dossier médical du patient. Or, dans la sphère assurancielles, une question se pose quant à l'étendue du devoir imposé au preneur (et à l'assuré, lorsque l'assureur le demande) de déclarer toutes les circonstances connues de lui qui peuvent influencer un assureur dans l'établissement de la prime, l'appréciation du risque ou la décision de l'accepter. Évidemment, il nous est loisible de penser que l'accès des assureurs à l'information génétique risque d'entraîner plusieurs conséquences, notamment au niveau de l'assurabilité et de la tarification de l'assuré en cause. Il est d'ailleurs à noter qu'au Québec et au Canada, il n'existe actuellement aucune loi spécifique relative à l'accès par les assureurs à l'information génétique. Il sera donc très intéressant d'examiner cette question et d'évaluer les différentes implications que cette information peut avoir sur la protection en assurance de personnes.

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Depuis le début de l'année 2013, la Pre Mélanie Bourassa Forcier assume la direction des programmes de droit et politiques de la santé. Cette nouvelle tâche s'ajoute à ses fonctions de responsable du programme de baccalauréat-maîtrise en droit et sciences de la vie.



Les professeurs Mélanie Bourassa Forcier et Sébastien Lantôt.

**Pre Bourassa Forcier :** La médecine personnalisée représente aussi une nouvelle avenue pour une plus grande efficacité et rapidité des essais cliniques visant à mettre au point un nouveau médicament. Les tests diagnostiques permettent de retirer de l'étude, avant le début des essais, les sujets qui pourraient n'avoir aucune réponse ou avoir une mauvaise réponse au médicament testé. Par contre, leur exclusion comporte en elle-même des considérations éthiques : est-ce éthique de retirer des sujets d'une étude sur la base d'un test diagnostique qui comporte un risque, même marginal, de non-fiabilité? Le principe de bienfaisance a ici toute sa pertinence.

La médecine personnalisée entraîne également des coûts non négligeables. D'une part, un diagnostic de prédisposition à développer une maladie engendre des coûts pour l'État, pour les patients et pour les employeurs. Ces coûts sont liés au suivi médical, aux déplacements pour ces suivis, aux jours de travail manqués, etc. Tout ceci alors que l'individu pourrait ne jamais développer la maladie pour laquelle son profil génétique démontre une prédisposition. D'autre part, des économies sont aussi considérées. Par exemple, un tel suivi médical pourrait éviter des journées d'hospitalisation. Les tests diagnostiques permettent également d'éviter des traitements inutiles qui comportent souvent des effets secondaires importants.

Bref, avant d'ouvrir la voie à la médecine personnalisée, il importe de mettre en place un cadre légal, réglementaire et normatif qui nous permettra de maximiser leurs avantages et de limiter leurs inconvénients. Durant les trois prochaines années, nous nous pencherons précisément sur l'orientation à donner à un tel cadre.

## SÉBASTIEN LANCTÔT

### Études

- D.C.L., Université McGill, 2008
- LL.M., Université de Montréal, 2002
- D.E.S.S.cl., Université de Montréal, 2003
- Barreau du Québec, 2001
- LL.B., Université de Montréal, 1999

### Domaines

- Droit des assurances
- Droit des obligations
- Responsabilité civile

### Carrière

- Professeur à la Faculté de droit depuis 2007

## MÉLANIE BOURASSA FORCIER

### Études

- D.C.L., Université McGill, 2010
- LL.M. Droit des biotechnologies, Université de Montréal, 2003
- M.Sc. International Health Policy (London School of Economics, Londres), 2002
- Barreau du Québec, 1999
- LL.L., Université d'Ottawa, 1998

### Domaines

- Droit et politiques de la santé et droit et sciences de la vie
- Brevets, concurrence
- Ententes commerciales dans le secteur des sciences de la vie

### Carrière

- Professeure à la Faculté de droit depuis 2010
- Directrice des programmes de droit et politiques de la santé et de droit et sciences de la vie
- Membre du Groupe de recherche en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke (GREDSUS)
- Chercheuse associée au groupe de recherche CIRANO





Me **Pierre Fiset** (LL.B. 1987) est actuellement en poste à Paris où il agit comme directeur juridique pour 11 pays européens au sein d'une grande banque internationale.

Admis au Barreau, je rêvais de dossiers internationaux; je souhaitais aussi continuer à apprendre. Ne sachant trop dans quel domaine exercer mon activité, j'ai décidé d'étudier à l'étranger. Mon choix s'est porté sur la France. Parti pour une année en 1989, je m'y trouve toujours... avec plaisir!

Après deux années d'études de droit international des affaires et d'administration publique, j'entrais, sans préméditation, dans le monde bancaire via un stage. Je fus ensuite chargé d'opérations de financement en France et à l'international. La quasi-totalité de ma carrière a été depuis consacrée à la pratique bancaire dans le secteur du financement et de l'investissement.

Cette division des grandes banques offre aux grandes entreprises un large éventail de services pour financer leur développement et gérer les risques auxquels elles sont exposées du fait des monnaies, des taux ou d'instruments financiers.

La documentation des activités de financement est adaptée à l'opération, par exemple : financement d'acquisition, de projet, levée de fonds, transmission d'entreprise ou accès aux marchés de capitaux. De nombreuses étapes doivent être franchies avant le décaissement au client d'un prêt : décision de crédit,

## LE DROIT BANCAIRE DANS LA VILLE LUMIÈRE

# DÉFIS PROFESSIONNELS ET STIMULATION INTELLECTUELLE

*Par Me Pierre Fiset*

réponse au client, contrat et éventuellement la prise de garanties.

Après trois années consacrées aux financements, j'ai pu aborder les activités de trésorerie et de marché. Période riche en découvertes tant les mécanismes juridiques et les produits de marché sont divers et stimulants.

Rejoignant une banque plus importante, j'ai pu approfondir l'aspect réglementaire des opérations de marché et le métier de la gestion d'actifs. La stimulation intellectuelle m'y a gardé satisfait. Cette période m'a apporté la richesse des échanges entre les juristes des banques et cabinets d'avocats.

L'une des questions souvent rencontrée dans les opérations financières est celle du traitement des obligations en cas de faillite de l'une des parties (dans son droit local).

Bien des années après mon départ de Sherbrooke, je gardais un excellent souvenir du travail effectué lors du concours Philip C. Jessup de droit international, sous la bienveillante direction de Me Slosar, et je regrettais de n'avoir pas exploré ce monde davantage. Bien heureusement, j'ai été convié à rejoindre une délégation à la conférence de La Haye lorsque celle-ci a étudié les sujets liés aux titres. Ce clin d'oeil amusant a constitué une parenthèse, brève mais agréable, dans ma carrière, tout comme ma participation à un groupe d'experts pour la Commission européenne en amont de la rédaction de sa directive sur les contrats de garantie financière.

La survenance de la crise financière a prouvé d'une part qu'aucun établissement n'est à l'abri des secousses financières et d'autre part, l'importance des règles et garde-fous éthiques. Au sein de la banque, le juriste fait partie de la chaîne qui permet le respect de ces règles qu'il suit en amont, analyse et applique aux contrats et documents de commercialisation, puis explique aux commerciaux et dirigeants.

Je voudrais souligner les défis nombreux liés à l'activité transfrontière des entreprises, qu'ils soient culturels ou juridiques. À titre d'exemple, les lois du pays de la société mère peuvent imposer des obligations supplémentaires à celles du pays du siège de sa filiale ou de ses implantations.

À mi-chemin de ma carrière, si je me demande ce qu'elle m'a apporté, je retiens l'intérêt intellectuel (la nature des produits, les mécanismes juridiques), le plaisir du travail en équipe, les situations nécessitant une attention immédiate (faillite d'une contrepartie, conclusion d'une opération pour un client, procédures contentieuses d'urgence...) et le défi enrichissant de gérer une équipe implantée dans plusieurs pays.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir via quelques heures d'enseignement à l'Université Paris Dauphine de faciliter à des étudiants l'apprentissage d'une partie du domaine des marchés financiers, ce que je trouve très satisfaisant.



## L'INTERNATIONALISATION DU NOTARIAT

# UNE PROFESSION DE PAIX, DE JUSTICE, D'ÉQUILIBRE ET D'ÉQUITÉ

Par Me Julie Lebreux, notaire, m.fisc.

J'ai épousé la profession de notaire au début des années 90 et depuis ce temps, je m'emballe lorsque je constate les défis qu'elle me lance sur les plans local, national et international.

Le notariat moderne exige une solide formation de base et évidemment une formation continue ciblée et de qualité. C'est pourquoi j'ai opté pour la fiscalité comme spécialité. Cela m'a menée à l'étude, il y a déjà 20 ans, du phénomène du vieillissement de la population sous les aspects légaux, financiers et fiscaux. C'est d'ailleurs dans ces domaines que j'exerce au quotidien ma profession. Ayant un intérêt marqué pour les enjeux économiques et fiscaux de notre société, je suis demeurée à l'affût des orientations du notariat d'ici et d'ailleurs sur ces sujets et sur le rôle bénéfique que pouvaient jouer les notaires dans notre société en constante évolution.

Alors, c'est avec enthousiasme et le goût de débattre sur des sujets scientifiques d'actualité professionnelle que j'ai agi à titre de rapporteur dans le cadre de deux importants congrès de l'Union internationale du notariat latin. Fondée en 1948, cette grande organisation mondiale regroupe des notaires de 83 pays et organise la tenue d'un congrès tous les quatre ans.

Il y a quelques années, je me suis sentie interpellée par un thème scientifique, soit celui du rôle du notaire face aux exigences de l'État, principalement dans

le domaine administratif et fiscal. La présentation de mon rapport au congrès de Buenos Aires, en Argentine, m'a permis de comparer la pratique notariale d'ici avec celle des autres pays de droit latin. J'y ai constaté que certains pays mettent davantage à contribution les compétences du notaire pour effectuer des actions spécifiques relativement à l'administration de l'État, surtout dans le domaine fiscal.

Plus récemment, mon rôle de rapporteur fut des plus enrichissants lors du congrès tenu à Marrakech, au Maroc. J'y ai traité de la participation du notariat à l'action de l'État face aux nouveaux défis de la société, notamment quant à la transparence des marchés financiers, au blanchiment de capitaux, à l'urbanisme et à l'environnement. Certes, il s'agissait d'un sujet très vaste, mais tellement d'actualité à travers le monde.

En échangeant avec les notaires des autres pays, j'ai pu constater qu'à travers plusieurs des actions quotidiennes d'un notaire, il y a un apport appréciable à la société. Il s'agit d'une profession de paix, de justice, d'équilibre, d'équité et d'utilité judiciaire pour la sécurité juridique et économique d'une société. Ailleurs, le notariat est mis à contribution dans l'action de l'État de différentes manières. Ici, cela se traduit, entre autres, par la vérification de l'identité des parties à l'acte pour contrer le vol d'identité lors des transactions, par une intervention au marché hypothécaire en préparant



Me **Julie Lebreux** (LL.B. 1989, DDN 1990, M. Fisc. 1995) est notaire en cabinet privé à Granby. Elle enseigne à l'Université de Sherbrooke le droit fiscal au diplôme de droit notarial et à la maîtrise en fiscalité. On lui a décerné la médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec en 2012.

un acte notarié authentique et par la certification des titres de propriété et des droits inhérents aux lots cadastrés qui sont la richesse économique d'un peuple. Également, l'apport du notaire à notre société se traduit par la planification successorale en vue d'une transmission ordonnée du patrimoine d'un défunt. Il ne faut pas oublier tous les modes alternatifs de règlement de conflits dans lesquels le notaire intervient. Bien d'autres actions auraient avantage à être déployées pour favoriser une participation bénéfique du notaire à l'action de l'État. Son rôle d'officier public est à considérer et à bonifier.

Le notariat demeure ma passion et je trouve extraordinaire de pouvoir œuvrer tant au niveau local, que national et international.

## MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

# LA PASSION DE L'INTERNATIONAL



Il y a un vieil adage qui dit : *Heureux qui comme Ulysse a beaucoup voyagé.* Ma version : *Heureux qui a étudié à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, le monde lui appartient.* Cette phrase parle d'un vécu, un parmi tant d'autres. De ceux et celles qui ont d'abord connu la vie en « résidence » et sur le campus en mode 24/7 et qui, par la suite, ont accepté de faire partie d'une mini communauté internationale. Au préalable, nous avons établi notre premier réseau de contacts avec des étudiantes et des étudiants venant des quatre coins de la province pour ensuite agrandir notre zone d'influence avec des personnes venant de destinations plus exotiques. Imaginez le mélange d'odeurs sortant des cuisines des résidences, celle du poulet à la Sénégalaise demeurera mémorable.

Une fois diplômé, l'envie d'aller sur le territoire de l'autre devenait irrésistible. On « s'exporte ». Après la conquête de Sherbrooke venait celle des pays alémaniques : l'Allemagne et l'Autriche. Mon but : servir d'interface entre deux systèmes juridiques différents, mieux les comprendre afin de servir professionnellement une clientèle transitant dans les deux sens de l'Atlantique.

Il y a eu fort à faire pour arriver à développer les outils nécessaires me permettant de m'imposer dans ce marché. L'effort en a valu la peine. Ma passion est maintenant encadrée par le bonheur d'exercer ma profession avec un pied à terre à Munich, à Berlin et à Francfort, tout en conservant celui de Montréal.

Pendant un certain temps, comme d'autres collègues, j'avais l'impression d'agir en solitaire surtout dans mon domaine de pratique. Après tout, un Québécois francophone qui travaille dans une troisième langue, c'était peu usité. Maintenant, je constate un vif engouement, une curiosité juridique bilatérale

relative aux systèmes juridiques des quatre coins du globe. Nous sommes devenus polyglottes et de véritables globe-trotters du droit. Les chiffres sont là. Des milliers de juristes font partie d'associations vouées à l'international. Des centaines de nos diplômés non seulement pratiquent, mais résident également dans chacune des provinces canadiennes, dans des États américains couvrant de l'est à l'ouest, en Europe, en Amérique du Sud, au Cambodge, en Australie et même en Chine! N'avons-nous pas là un formidable réseau de contacts?!

Je suis d'avis qu'après un passage à notre Faculté, nous avons développé en droit international le potentiel de devenir des ambassadeurs de choix. Restera alors, sur le plan personnel, la volonté de conquérir l'international et de nous imposer comme professionnels incontournables du droit.

Si aujourd'hui, les étudiants sont mieux encadrés par les programmes de premier cycle et de deuxième cycle, je leur souhaite de prendre la relève et d'aller encore plus loin que nous. Une chose est sûre, notre Université est reconnue comme un leader tourné vers l'international.

Me Neville-Warren Cloutier (LL.B. 1982)

Président de l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

## ALLOCUTION DE L'HONORABLE JUGE ALBERT GOBEIL

# LE POUVOIR DE LA VOLONTÉ ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE



Le 27 octobre dernier, c'est avec beaucoup d'émotions et une grande fierté que le juge **Albert Gobeil** (LL.L. 1957), aujourd'hui retraité, a pris la parole aux retrouvailles réunissant toutes les promotions des années se terminant par 2 et par 7. Digne représentant de la première cohorte issue de la Faculté, il a souligné le caractère unique et marquant de la soirée. « Je vis un moment de l'histoire de la Faculté de droit qui, j'en suis à peu près certain, ne reviendra plus souvent. En 1957, nous étions 14 diplômés. 55 ans et près de 7 000 diplômés plus tard, à 80 ans, j'ai l'immense bonheur de vivre cette situation unique où un diplômé de la première cohorte de 1957 participe encore à un rassemblement où sont aussi présents des diplômés de nombreuses cohortes jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas rien. »

C'est en remontant à son enfance que le juge Gobeil a trouvé la manière d'exprimer la volonté nécessaire à l'élaboration de grandes choses. « Quand j'étais petit, à l'école primaire, le petit catéchisme nous enseignait que créer, c'était faire quelque chose à partir de rien. Pour y arriver, il fallait une volonté et une puissance que seul Dieu pouvait posséder. » Or, selon lui, ce pouvoir a été prêté à la poignée d'hommes qui, armés d'une détermination sans borne et d'une capacité exceptionnelle de convaincre, ont décidé en 1953 qu'il y avait lieu de fonder une faculté de droit à l'Université de Sherbrooke. « Elle devait naître et elle est née en septembre 1954! »

Au début, l'exécutif de la Faculté n'avait pas de local et ses membres, bénévoles, se réunissaient au bureau professionnel du doyen, Me Albert Leblanc. Les cours étaient donnés bénévolement dans les combles de l'ancien Palais de justice (aujourd'hui l'Hôtel de Ville) de 8 h à 10 h, avant que les Cours ne siègent, puis de 16 h à 18 h, juste après la clôture des séances. « L'horaire nous permettait d'aller voir un film au Granada au début de l'après-midi », ajoute-t-il.

Malgré le contexte, tous les étudiants de 1957 ont passé les examens du Barreau ou de la Chambre des notaires. « Croyez-le ou non, la Faculté se classa première de toutes les facultés de droit au Québec. Quel départ! »

En rétrospective, le juge Gobeil s'émerveille d'une progression impressionnante. La Faculté ne compte plus 14 étudiants, mais bien 1 200, et le corps professoral est passé d'une dizaine de bénévoles à plus de quarante professeurs et une centaine de chargés de cours renommés, expérimentés et brillants. Les cours de droit civil, de procédure civile, de droit criminel, de droit commercial et de droit statutaire se sont aussi élargis pour constituer quinze programmes répondant précisément aux besoins juridiques actuels.

« Depuis 1957, la Faculté a formé 6 909 diplômés. Vous en êtes. Vous êtes de ces diplômés qui ont un rayonnement local, provincial, national et international dans des fonctions multiples, impliquant des

responsabilités complexes et variées, aux conséquences importantes sur tous les aspects de la vie des populations d'ici et d'ailleurs dans le monde. » Le juge Gobeil se dit immensément reconnaissant envers ceux qui ont eu l'audace, le courage et la détermination de fonder la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en lui donnant un élan qui a été entretenu et amplifié par leurs successeurs depuis. « Ils m'ont permis, comme ils vous ont permis, de mener une carrière fructueuse, satisfaisante et utile à la société! »

« Votre présence ici témoigne de votre appréciation et de votre reconnaissance à l'endroit de la Faculté de droit. Je vous en félicite. Nous avons le devoir de la soutenir par tous les moyens, y compris par notre contribution financière, aussi humble puisse-t-elle être. »

Le message lancé à l'ensemble des diplômés est clair. Tous ont un réel devoir de mémoire, duquel découle une responsabilité fondamentale. La qualité de l'enseignement dispensé par la Faculté est directement liée à l'engagement des anciens. En sa qualité d'ambassadeur, le juge Gobeil invite ses pairs à assumer cette responsabilité en déployant tous les efforts nécessaires au rayonnement et au développement de leur Faculté, et ce, avec la même fougue qui a animé ses bâtisseurs 59 ans plus tôt.





## RETROUVAILLES 2012

# ÉMOTIONS ET SOLIDARITÉ AU RENDEZ-VOUS

Sous la présidence d'honneur des honorables juges **Albert Gobeil** (à la retraite) (LL.L. 1957) et **Louis Dionne** (LL.B. 1982), les retrouvailles des onze promotions se terminant par 2 ou par 7, tenues le 27 octobre dernier, ont donné lieu à de belles rencontres et à de superbes moments.

Quelque 215 diplômés de la Faculté de droit ont en effet participé aux activités organisées spécialement en leur honneur. Plus de 75 d'entre eux ont même profité de l'après-midi pour effectuer un pèlerinage dans les murs qui les ont vus devenir juristes. D'excellents souvenirs ont refait surface dans le haut lieu de la vie étudiante, L'EnDroit, entièrement rénové depuis leur passage.

### Des discours inspirants

Animés par une riche journée d'échanges, de souvenirs et de nostalgie, des personnages marquants de l'histoire de la Faculté ont rapidement fait de la soirée au Théâtre Granada un moment inoubliable.

Se sont succédés le Pr **Daniel Proulx** (LL.L. 1976), qui représentait le doyen

Lebel-Grenier, le président de l'ADDUS, **Neville-Warren Cloutier** (LL.B. 1982), et les deux coprésidents d'honneur. Louis Dionne a d'abord intelligemment souligné l'importance d'une formation de qualité, tandis qu'Albert Gobeil, diplômé de la toute première cohorte, a su saluer le parcours singulier d'une Faculté aussi jeune que forte : il suffit d'y croire pour accomplir de grandes choses. Le texte de la page précédente relate le message de cet ambassadeur de la première heure.



La promotion 1957



La promotion 1962



La promotion 1967

### LES ÉLANS DE SOLIDARITÉ SE MULTIPLIENT

Lors des retrouvailles d'octobre 2011, la promotion 1981 s'était mobilisée pour offrir un soutien financier de 25 000 \$ au Grand chantier de modernisation de la bibliothèque de droit. C'était cette fois-ci au tour de la promotion 1987, présidée par **Rachel Brûlé** (LL.B. 1987), d'appuyer le projet et de verser une somme de 35 000 \$. La mobilisation des diplômés est essentielle à la poursuite de la mission d'excellence de la Faculté.



La promotion 1972



La promotion 1977



La promotion 1982



La promotion 1987



La promotion 1992



La promotion 1997



La promotion 2002



La promotion 2007



# COCKTAILS DU PRINTEMPS

Au moment de mettre sous presse ce numéro de *Paroles de droit*, l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) conviait les diplômés à deux cocktails de réseautage, l'un à Montréal et l'autre à Québec.

Sous la présidence d'honneur de **Nicola Di Iorio** (LL.B. 1981), associé chez Heenan Blaikie, le cocktail de Montréal avait pour thème *Au-delà du droit*. L'événement, soutenu par Grondin Savarese, s'est déroulé le mercredi 24 avril au Club universitaire de Montréal.

Sous la coprésidence de **Robert Normand** (LL.L. 1960), ambassadeur de la Faculté, et d'**Antoine Pellerin** (LL.B. 2009), avocat chez Norton Rose, le cocktail de Québec du mardi 14 mai, au Cercle de la Garnison, avait pour thème *Sherbrooke présent à Québec; d'hier à aujourd'hui*. Une belle manière de souligner la présence de nos diplômés dans la Vieille Capitale.

Pour plus de renseignements : [USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://USherbrooke.ca/droit/diplomes)



Maître Nicola Di Iorio



Maître Robert Normand



Maître Antoine Pellerin

## RETROUVAILLES 2013

MESSAGE AUX PROMOTIONS 1958, 1963, 1968, 1973, 1978, 1983, 1988, 1993, 1998, 2003 ET 2008

C'est avec un plaisir sans cesse renouvelé que l'ADDUS vous invite à participer aux Retrouvailles 2013, qui auront lieu le **samedi 26 octobre prochain**. Un événement à ne pas manquer!

Information :  
[USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://USherbrooke.ca/droit/diplomes)  
Détails à venir au cours des prochaines semaines.

[addus@USherbrooke.ca](mailto:addus@USherbrooke.ca)  
819 821-8000, poste 63561  
1 800 267-8337, poste 63561

**addus** ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN DROIT  
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

### SAVIEZ-VOUS QUE ?

L'ADDUS a récemment adopté une nouvelle signature visuelle, plus dynamique et à l'image de sa communauté.

### Coupon d'inscription – Retrouvailles du 26 octobre 2013

Nom : \_\_\_\_\_

Promotion : \_\_\_\_\_ Nombre de personnes (encercler) : 1 2

Nom de la personne qui m'accompagnera : \_\_\_\_\_

Est-ce une personne diplômée de notre Faculté? Oui Non

Courriel pour recevoir une confirmation d'inscription : \_\_\_\_\_

#### Paiement joint (cocher)

- |  |                  |
|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> Inscription pour une personne   | 73,93 \$         |
| TPS 5 % 108161076  | 3,70 \$          |
| TVQ 9,975 % 1006150744 TQ0005                            | 7,37 \$          |
| <b>Total</b>   | <b>85,00 \$</b>  |
| <input type="checkbox"/> Inscription pour deux personnes | 126,11 \$        |
| TPS 5 % 108161076  | 6,31 \$          |
| TVQ 9,975 % 1006150744 TQ0005                            | 12,58 \$         |
| <b>Total</b>   | <b>145,00 \$</b> |

Chèque à l'ordre de :

**Faculté de droit – UdeS**

Postez ce coupon et  
votre paiement à :

Faculté de droit  
ADDUS  
Université de Sherbrooke  
2500, boul. de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1



# CLINS D'ŒIL

**Eric Bodnar** (LL.B. 1989) poursuit sa carrière en finance au nouveau bureau de Montréal de Jones, Gable & Compagnie ltée.

**Martin Daniel Boily** (LL.B. 1991) s'est joint à l'équipe de fiscalistes du cabinet De Grandpré Chait, spécialisé en droit immobilier et en droit des affaires.

**Jean Charest** (LL.B. 1980) est maintenant associé chez McCarthy Tétrault, au sein du groupe de droit des affaires. Il fournira des conseils stratégiques aux clients canadiens et internationaux.

**Claude Chartrand** (LL.L. 1978) est procureur en chef adjoint de la Commission d'enquête Charbonneau, qui traite des scandales dans le milieu de la construction au Québec.

**Robert Cooke** (LL.M. 2006) est maintenant président de l'Ordre des urbanistes du Québec, après avoir occupé la fonction de vice-président de cette organisation depuis 2009.

**Jeanne Coutu** (LL.B. 1983) a participé à titre d'observatrice électorale pour le Canada aux dernières élections parlementaires tenues en Ukraine le 28 octobre 2012.

**Paul Crépeau** (LL.L. 1977) est procureur à la Commission d'enquête Charbonneau. Il a longtemps pratiqué à titre de procureur de la Couronne, tout particulièrement en matière de crimes contre la personne, de gangstérisme et de lutte aux stupéfiants.

**Michel Dion** (LL.L. 1979) est coauteur du *Manuel de gestion du développement durable en entreprise : une approche progressive*, un manuel publié aux éditions Fides qui démystifie la gestion du développement durable.

**Denis Gallant** (LL.B. 1988) est spécialiste des dossiers en matière de stupéfiants du Service des poursuites pénales du Canada. Il agit actuellement à titre de procureur à la Commission d'enquête Charbonneau.

**Isabelle Gaul** (LL.B. 1992) est lauréate du prix Cécile-Gagnon 2012, décerné par l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse (AEQJ). Son roman s'intitule *Le yoga, c'est pas zen*.

**Jacques Gauthier** (LL.B. 1983) a été nommé membre temporaire de l'Office national de l'énergie. Il compte plus de 15 années d'expérience comme cadre supérieur dans le secteur des énergies renouvelables.

**Robert F. Hall** (LL.B. 1983) a été nommé président du conseil d'administration de Boralex.

**Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986) a reçu la distinction honorifique Avocat émérite décernée par le Barreau du Québec. Me Hogue est associée chez Heenan Blaikie à Montréal.

**Julie Larouche** (LL.B. 1997) a été nommée associée chez Heenan Blaikie à Montréal.

**David Maltais** (LL.B. 2012) a terminé 3<sup>e</sup> dans sa catégorie (hommes de 18 à 24 ans) à l'Ironman de Louisville au Kentucky.

**Éliane Martel-Roy** (LL.B. 2007 et LL.M. 2009) a été recrutée comme chef des services juridiques et des affaires corporatives de R3D Conseil inc., une société de conseils en management et en technologie de l'information.

**Patrick Menda** (LL.B. 2002) a été, dans la catégorie Droit corporatif, l'un des 21 finalistes pour le titre de « Leader de demain » accordé par l'Association du jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il a été nommé associé chez Blakes, Cassels et Graydon.

**Jean-François Noisieux** (LL.M. 2009) a été nommé associé chez Bélanger Longtin à Montréal.

**Julie Pelletier** (LL.B. 2003 et J.D. 2004) a été, dans la catégorie Droit criminel et pénal, l'une des 21 finalistes pour le titre de « Leader de demain » accordé par l'Association du jeune Barreau de Montréal (AJBM). Elle est directrice des poursuites criminelles et pénales au sein de la firme Desrosiers, Joncas, Massicotte.

**Adrien Pouliot** (LL.L. 1978) est l'un des nouveaux blogueurs experts sur le site LesAffaires.com. Il présentera des chroniques sur l'économie et la société. Me Pouliot est président du fonds d'investissement Draco Capital.

**Karim Renno** (LL.B. 1999) a remporté un prix Lexology Client Choice Award dans la catégorie Litige pour souligner la qualité des services offerts à ses clients. Il a également remporté le prix Canadian Law Blog Awards pour le meilleur blogue juridique canadien par un avocat en pratique.

**David Robinson** (LL.B. 2002) a été nommé associé chez Robinson Sheppard Shapiro. Il est spécialiste en droit des assurances.

**Denis Roy** (LL.L. 1977) a été nommé président de la Commission des services juridiques par le Conseil des ministres, et ce, pour un 3<sup>e</sup> mandat.

**François Sylvestre** (LL.B. 1990, DDN 1991) a été intronisé comme nouveau lieutenant-colonel honoraire du régiment de réserve des Sherbrooke Hussars. Me Sylvestre est notaire associé chez Sylvestre, Lagassé, s.e.n.c.r.l.

**Manon Thivierge** (LL.B. 1985) a reçu la médaille de diamant du jubilé de la reine Elizabeth II en 2012. Associée du groupe Fiscalité chez Heenan Blaikie à Montréal, elle est également la première femme à accéder à la présidence de la Fondation canadienne de fiscalité.

**Simon Tremblay** (LL.B. 1981) est procureur à la Commission d'enquête Charbonneau. Il est avocat en détachement du contentieux du ministère de la Justice du Québec, spécialiste en procédure civile et enseignant à l'UQAM et à l'école du Barreau du Québec.

**Francis Trifiro** (LL.B. 2002) a été nommé associé chez Fasken Martineau à Montréal.

**Victoire Umuhire** (LL.B. 2010) a décroché un stage du Barreau auprès du Bureau international du travail à Genève, un stage très prisé par les étudiants.

## NOUVEAUX MAGISTRATS

**Daniel Beaulieu** (LL.B. 1982) a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec à Rimouski. Il était auparavant procureur au sein du cabinet Roy, Beaulieu, Boudreau, Bélanger à Rimouski.

**Alain Boisvert** (LL.B. 1980) a été nommé juge à la Cour municipale de la Ville de Sherbrooke. Au cours des sept dernières années, il a occupé des fonctions de juge par intérim à la Cour municipale d'Acton Vale et a siégé comme juge suppléant aux cours municipales de Saint-Hyacinthe, Châteauguay, Waterloo, Huntingdon, Candiac et Cowansville.

**Claire Desgens** (LL.B. 1988) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale à Sherbrooke. Elle était auparavant à la section criminelle et jeunesse du Centre communautaire juridique de l'Estrie, où elle occupait le poste de directrice de la section jeunesse.

**Louis Dionne** (LL.B. 1982) a été nommé juge à la Cour supérieure pour le district de Québec. Avant cette nomination, il exerçait des fonctions de juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale à Québec.

**Sylvain Lépine** (LL.B. 1986) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale et la Chambre de la jeunesse à Saint-Jérôme. Il était auparavant procureur en chef aux poursuites criminelles et pénales dans un cabinet privé.

**Denis Paradis** (LL.B. 1989) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre criminelle et pénale, la Chambre civile et la Chambre de la jeunesse à Percé. Il pratiquait auparavant dans son cabinet à Percé.

**Gaétan Plouffe** (LL.B. 1981) a été nommé juge à la Cour municipale de Montréal. Il était auparavant procureur à la Cour municipale de la Ville de Montréal.

**Martine St-Yves** (LL.B. 1995) a été nommée juge à la Cour municipale commune de la Ville de Drummondville. Elle était auparavant directrice générale de la Ville de Louiseville.

## DONNEZ DE VOS NOUVELLES

[communication.droit@USherbrooke.ca](mailto:communication.droit@USherbrooke.ca)

Paroles de droit les diffusera avec plaisir!

# *Voir* la spécialisation en droit comme un atout majeur

Travailler dans un système de common law  
Contribuer à l'évolution du système de santé  
Œuvrer au sein d'un organisme international  
Pratiquer en matière criminelle et pénale  
Maîtriser les modes de justice participative

## UNE GAMME DE PROGRAMMES POUR TOUTES LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

### **Common law et droit transnational (DTN)**

- *Juris Doctor* en deux étés consécutifs (aucun retard pour accéder au Barreau)
- Formation de pointe en droit transnational : un domaine en plein essor

### **Droit et politiques de la santé (DPS)**

- Programmes phares à l'intention de tous les intervenants du milieu de la santé
- Stages en milieu professionnel

### **Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA)**

- Formation unique intégrant le droit et la politique
- Enseignement bidisciplinaire, en tandem, axé sur la pratique

### **Pratique du droit criminel et pénal (DCP)**

- Formation unique au Québec et reconnue par les principaux intervenants du milieu professionnel
- Atout majeur pour les futurs procureurs de la Couronne et avocats de la défense

### **Prévention et règlement des différends (PRD)**

- Acquisition de compétences d'avenir : médiation, négociation, conciliation et arbitrage
- Chef de file dans le domaine



UNIVERSITÉ DE

SHERBROOKE

| Voir au futur

[USherbrooke.ca/droit](http://USherbrooke.ca/droit)